
2022



**RAPPORT ANNUEL
MAIF VIE**



SOMMAIRE

RAPPORT ANNUEL 2022 MAIFVIE

4

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET DE LA DIRECTION

5

L'ESSENTIEL SUR MAIFVIE

8

L'ANALYSE DE L'ACTIVITÉ

66

LES RÉOLUTIONS

70

LES RAPPORTS

80

LES ÉTATS FINANCIERS

124

LISTE DES BRANCHES PRATIQUÉES ET PAYS
OÙ L'ENTREPRISE EXERCE SON ACTIVITÉ

Les membres du conseil d'administration et de la direction

Le conseil d'administration

Président du conseil d'administration

Dominique Mahé (jusqu'au 22 juin 2022)
Yves Pellicier (depuis le 22 juin 2022)

Vice-président

Yves Pellicier (jusqu'au 22 juin 2022)
Christian Ponsolle (depuis le 22 juin 2022)

Administrateurs

Éric Berthoux (jusqu'au 25 février 2022)
Arnaud Courdesses
Luc Delage (depuis le 30 mars 2022)
Pascal Demurger (jusqu'au 22 juin 2022)
Marie-Pierre Élie
Christine Mathé-Cathala (depuis le 22 juin 2022)
Nadine Naas
Laurent Pertusa (depuis le 22 juin 2022)

La direction

Directrice générale

Hélène N'Diaye

Directeurs généraux délégués

Marina Sellari (depuis le 22 juin 2022)
Frédéric Lecanu (jusqu'au 12 octobre 2022)



L'essentiel sur MAIF VIE

Filiale d'assurance vie du groupe MAIF

MAIF VIE a été créée en 1984 et a commencé son activité en 1985. Son capital social est détenu à hauteur de 99,9 % par la MAIF, les 0,01 % restant étant détenus par les 8 administrateurs de MAIF VIE.

Au sein du groupe MAIF, le développement de l'offre d'assurance vie permet d'apporter une réponse adaptée aux besoins des sociétaires MAIF :

- protéger sa famille ;
- assurer l'avenir de ses enfants ;
- se constituer, par l'épargne, un complément de retraite et de revenu ;
- favoriser la transmission d'un capital ;
- ...

MAIF VIE est présente dans ces domaines :

• l'épargne et l'épargne retraite

Nouveau Cap (transferts PEP), contrat d'assurance vie en euros.

Assurance vie Responsable et Solidaire, contrat multisupport. Label d'excellence 2022 (*Les Dossiers de l'Épargne*), prix « Impact » pour les investisseurs institutionnels et prix de la « Finance Durable ». 100 % des unités de compte sont labellisées ISR (Investissement Socialement Responsable), Greenfin, Finansol ou Relance depuis le 1^{er} octobre 2021.

PER Responsable et Solidaire,

Prix « Impact » pour les investisseurs institutionnels et prix de la « Finance Durable ».

100 % des unités de compte sont labellisées ISR (Investissement Socialement Responsable), Greenfin, Finansol ou Relance depuis le 1^{er} octobre 2021.

Épargne vie simplicité, contrat d'assurance vie multisupport (distribué par les mutuelles du groupe VyV).

• la prévoyance

Rassurcap Solutions, contrat d'assurance décès toutes causes.

Assurance Emprunteur MAIF.

Avantage Emprunteur.

Assurance Prévoyance Professionnelle.

Sollicitudes, contrat d'assurance obsèques.

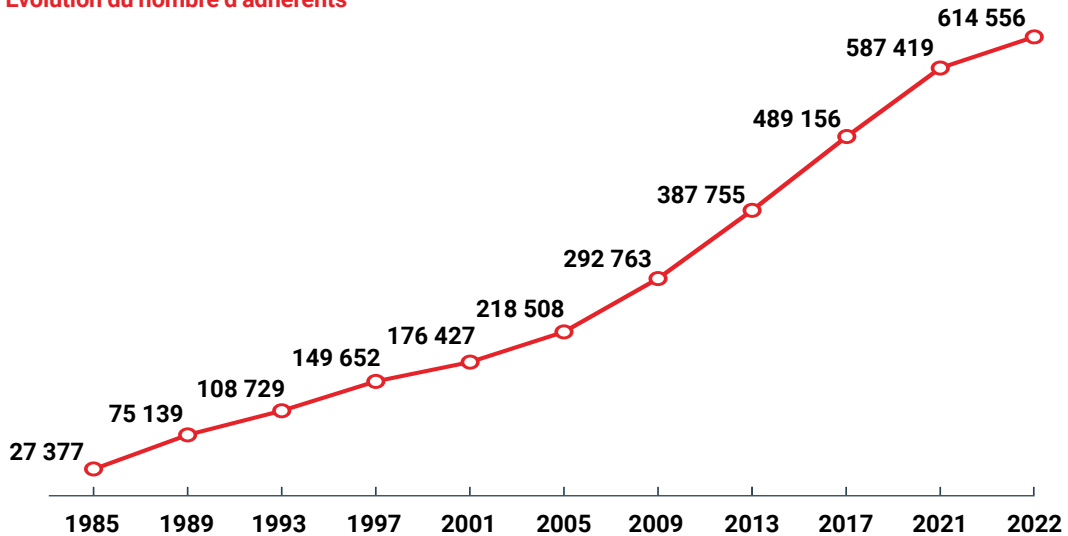
Élément clé de l'orientation stratégique de MAIF, l'offre d'assurance vie ainsi proposée répond aux critères de qualité, de performance, de sécurité, d'accessibilité et de simplicité qui caractérisent l'ensemble du système de protection et d'accompagnement proposé par la mutuelle.

Par ailleurs, en concourant au développement du sociétariat, à la fidélisation de toutes celles et ceux qui adhèrent aux valeurs MAIF et à la conception qu'elle a de son métier d'assureur mutualiste, MAIF VIE permet au groupe de diversifier ses activités et de conforter son assise économique face à son environnement concurrentiel.

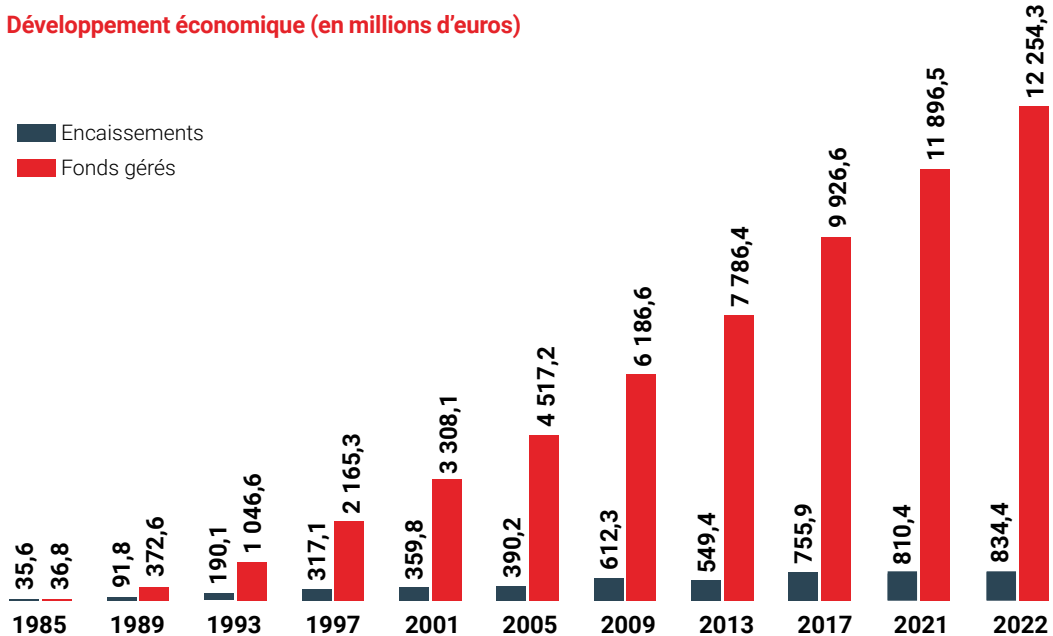
L'ESSENTIEL SUR MAIF VIE

En 2022, l'activité d'assurance vie représente 19 % des encaissements du groupe MAIF et 56 % de ses placements, l'ensemble des actifs gérés par MAIF VIE s'élève à 12,3 milliards d'euros.

Évolution du nombre d'adhérents



Développement économique (en millions d'euros)



Les chiffres clés

Chiffres exprimés en millions d'euros (M€).

L'activité

Au 31 décembre 2022, MAIF VIE compte 614 556 adhérents, soit une augmentation de 4,6 % (+ 5,2 % en 2021).

Les encaissements totaux bruts de réassurance s'élèvent à 834,4 M€, soit une progression de 3,0 % par rapport à 2021 (+ 10,0 % en 2021).

Les contrats Nouveau Cap (y compris PEP) et Assurance vie Responsable et Solidaire représentent respectivement 26 % et 67 % des encaissements relatifs aux contrats d'assurance en cas de vie.

Le montant des prestations augmente de 5,9 % (+ 3,8 % en 2021), l'ensemble du secteur augmente de 3,0 % (+ 7,0 % en 2021).

Les provisions techniques brutes de réassurance progressent de 2,7 % par rapport à 2021 (+ 4,5 % en 2021) et portent principalement sur les contrats d'assurance en cas de vie.

Les résultats

Les taux de rémunération nets 2022 des contrats Nouveau Cap et Assurance vie Responsable et Solidaire sont identiques et s'établissent à 2,10 %.

L'exercice 2022 se traduit par un bénéfice de 51,2 millions d'euros, en progression de 0,9 million d'euros par rapport à 2021.

Le ratio frais généraux internes/provisions mathématiques brutes moyennes de l'exercice s'établit à 0,49 % (0,46 % en 2021).

Le taux de couverture des frais généraux par les ressources de gestion se situe à 94,0 % (en 2021 : 96,1 %).

614 556

Adhérents

834,4 M€

Encaissements bruts de réassurance

554,1 M€

Prestations

11 576,4 M€

Provisions techniques brutes de réassurance

2,10 %

Taux de rémunération net :

- Nouveau Cap¹

- Assurance vie Responsable et Solidaire²

1 - Formule actuellement diffusée.

2 - Pour le compartiment en euros.

+ 51,2 M€

Résultat net

0,49 %

Rapport frais généraux internes/
provisions mathématiques
moyennes brutes de réassurance

M€ : millions d'euros.

01

L'ANALYSE DE L'ACTIVITÉ





L'ANALYSE DE L'ACTIVITÉ

Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2023

Faits marquants de l'exercice 2022 et évolution prévisible

Le contexte économique de l'année 2022 a été exceptionnel et défavorable pour le marché de l'assurance vie avec :

- une remontée brutale des taux des marchés obligataires passant de 0,20 % fin 2021 à 3,12 % fin 2022 pour l'OAT 10 ans ;
- une baisse conséquente du marché actions avec - 13 % sur l'indice Stoxx Europe 600 ;
- la remontée du Livret A à 2 % au 1^{er} août 2022 ;
- et une inflation inégalée depuis plus de 40 ans de + 5,9 %.

Ainsi, la collecte nette du marché de l'assurance vie est en retrait de 36 % à fin décembre 2022 avec une situation de décollecte sur les supports euros et de collecte nette sur les supports unités de compte.

Malgré un léger recul de 3 %, la collecte nette de MAIF VIE reste positive y compris sur les supports en euros.

Dans ce contexte économique difficile, MAIF VIE a souhaité réaffirmer son soutien aux adhérents tout en maintenant sa performance économique :

- un résultat net comptable de 51 millions d'euros permettant de renforcer les fonds propres (+ 8 %) ;
- une forte activité avec plus de 27 000 nouveaux adhérents et un chiffre d'affaires record de plus de 830 millions d'euros ;
- un taux de rémunération pour les principaux produits à 2,10 % nets servi en 2022 en hausse de 0,8 point ;
- une provision pour participation aux bénéfices qui se maintient à 5,7 % des provisions thématiques des supports en euros de nos contrats d'épargne (6 % fin 2021).

Par ailleurs, les événements constatés au cours de l'exercice 2022 relatifs au conflit entre la Russie et l'Ukraine n'ont pas eu d'impacts significatifs sur les actifs financiers de MAIF VIE étant donné l'absence d'expositions directes et l'exposition marginale indirecte sur ces pays. Le portefeuille d'actifs a fait l'objet d'un suivi régulier tout au long de l'exercice.

L'année 2022 a matérialisé la transformation de MAIF VIE en société à mission, avec la mise en place effective du Comité de mission qui s'est réuni à quatre reprises sous la présidence de Pierre-René Lemas. Les travaux du Comité ont consisté à valider la première feuille de route Mission de MAIF VIE, puis à en suivre l'exécution tout au long de l'année. Un audit à blanc de la Mission a également été réalisé par un organisme tiers indépendant en préparation du premier audit réglementaire en 2023. Ces éléments ont fait l'objet, début 2023 et au titre de l'exercice 2022, de la rédaction du premier rapport du Comité de mission, ainsi que d'un audit de vérification du respect des objectifs sociaux et environnementaux inscrits dans les statuts et de l'exécution de la Mission (cf. annexes 2 et 3).

Ces réalisations sont le prolongement de l'inscription dans les statuts de MAIF VIE de sa Mission, formalisée par :

- une raison d'être : « **Convaincus que seule une attention sincère portée à l'autre et au monde permet de garantir un réel mieux commun, nous, MAIF VIE, plaçons cette attention au cœur de chacun de nos engagements et de chacune de nos actions.** » ;
- cinq objectifs sociaux et environnementaux :
 - placer l'intérêt de ses sociétaires au cœur de ses activités ;
 - favoriser, par une attention sincère, l'épanouissement de ses acteurs internes au sein d'un collectif engagé ;
 - contribuer à la construction d'une société plus solidaire à travers ses activités ;
 - participer à la transition écologique au travers de ses activités ;
 - promouvoir le développement de modèles d'entreprises engagées dans la recherche d'impacts positifs.

Les membres du Comité de mission MAIF VIE, de gauche à droite en partant du haut :

Christelle Bour, Franck Carnero, Léa Dunand-Chatellet, Marie-Pierre Élie, Anne-Catherine Husson-Traoré, Florence Lecomte, Pierre-René Lemas (président), Martin Péneau, Claudia Sénik.



© Fabian Voizard - © Hannah Assouline - © Mélanie Chaigneau/MAIF - © Alex Giraud/MAIF - © Laurent Lamard

L'ANALYSE DE L'ACTIVITÉ

Le temps du bilan pour MAIF VIE

Au cours du précédent plan stratégique du groupe MAIF, « Engagés pour demain », MAIF VIE a contribué au « pivot » déjà initié en Assurance de personnes, ainsi qu'à la « singularité » du groupe, notamment en devenant société à mission.

Les 4 dernières années ont été marquées par des évolutions profondes de MAIF VIE :

- après avoir développé sa singularité en matière d'offre et de politique d'investissement, MAIF VIE a matérialisé son engagement en adoptant la qualité de société à mission ;
- en matière de développement économique, MAIF VIE est devenue un moteur de croissance pour le groupe, ceci se matérialisant tant par la croissance du nombre d'adhérents que du résultat net ;
- des paliers majeurs ont été atteints en termes de taux d'accueil et de taux d'excellence pour nourrir la qualité de la relation adhérent qui est centrale pour MAIF VIE ;
- les systèmes d'information ont profondément évolué avec notamment la migration de la quasi-totalité des contrats vers un nouveau système de gestion, mais également avec le déploiement d'outils pour faciliter les parcours de vente des conseillers et des partenaires ;
- dans le même temps, pour répondre aux enjeux de transformation et accompagner le développement des activités de MAIF VIE, les effectifs ont crû de + 30 % en 4 ans. À cela s'est ajoutée une transformation importante du cadre de travail.

MAIF VIE ancrée dans le groupe MAIF

L'ancrage dans le groupe s'est matérialisé dans le plan qui s'achève par le changement de nom de « Parnasse-MAIF » vers « MAIF VIE ». Au-delà du seul changement de nom, à l'instar de MAIF, MAIF VIE a signé fin 2022 un accord « Reconnaissance Mutuelle », fruit d'une co-construction de plusieurs mois pour aboutir à une convergence des statuts sociaux avec MAIF, tels que la classification et la rémunération.

L'objectif de cet accord est d'offrir aux collaborateurs de nouvelles perspectives d'évolutions à l'intérieur du groupe et d'acquérir de nouvelles compétences tout au long de leur carrière professionnelle en permettant d'accentuer leur mobilité. L'épanouissement des acteurs internes est au centre de l'attention.

L'année 2023 marquera un temps fort dans l'appropriation de cet accord et l'accompagnement d'un changement culturel important.

Un nouveau Plan stratégique pour MAIF VIE

Dans le cadre du nouveau Plan stratégique MAIF, MAIF VIE a souhaité matérialiser sa contribution au développement du groupe. Pour cela, la Direction générale de MAIF VIE a proposé, fin 2022, d'adopter sa propre déclinaison du Plan stratégique. Les travaux ont été initiés et ont abouti à l'adoption d'un nouveau Plan stratégique pour MAIF VIE au 1^{er} trimestre 2023.

Ce dernier se nourrit du Plan stratégique de la MAIF, de la Mission de MAIF VIE qui est une composante majeure de

la stratégie de MAIF VIE, ainsi que des réflexions internes sur les enjeux de MAIF VIE.

À ce titre, en tant qu'entreprise engagée, MAIF VIE souhaite que sa performance puisse avoir encore plus d'impact positif sur l'environnement. Ainsi, l'entreprise a décidé de consacrer une partie de son résultat pour contribuer à une plus grande justice climatique et pour préserver la biodiversité en s'inscrivant dans le dispositif de dividende écologique porté par le groupe et pour lequel MAIF VIE contribue.

Sur le plan de la gouvernance

Yves Pellicier a été désigné président lors de la réunion du conseil d'administration du 22 juin 2022. Sur proposition de la directrice générale, le conseil d'administration a désigné Marina Sellari, responsable du pôle performance économique, solvabilité et gouvernance, en tant que

directrice générale déléguée. La direction effective de MAIF VIE est désormais confiée à la directrice générale et à la directrice générale déléguée, le nouveau président nommé par le conseil d'administration n'étant plus lui-même nommé dirigeant effectif.

Solvabilité 2

Le conseil d'administration de MAIF VIE a validé, en 2022, les politiques suivantes :

- en janvier, la politique d'audit interne ;
- en juin, les politiques : de rémunération, de continuité d'activités, de conformité, de contrôle interne, de sous-traitance, l'ORSA ;
- en octobre, les politiques : de gestion actif-passif, globale de souscription, de réassurance, de gestion du capital, de valorisation des actifs et des passifs, de qualité des données, de communication d'informations ;
- en décembre, les politiques : globale de gestion des risques, de gestion des risques des investissements, de gestion des risques de liquidité et concentration, de compétence et d'honorabilité.

Le conseil d'administration a également validé :

- la politique de gouvernance et surveillance produits (POG) ;
- la feuille de route MAIF VIE 2022 ;
- la feuille de route mission 2022, le rapport du Comité mission et la désignation de l'organisme tiers indépendant ;
- la politique de la société en matière d'égalité professionnelle et salariale.

MAIF VIE une nouvelle fois récompensée

Assurance vie Responsable et Solidaire

Label Finansol

Label d'Excellence des *Dossiers de l'Épargne*

Les Trophées du Revenu des meilleurs contrats d'assurance vie

Assurance vie Responsable et Solidaire et PER Responsable et Solidaire

La démarche d'investissement socialement responsable de MAIF a été récompensée à deux reprises par :

- le prix Impact pour les investisseurs institutionnels décerné par Option Finance en collaboration avec l'Association française des investisseurs institutionnels (Af2i) ;
- le prix de la Finance Durable décerné par l'Agefi, média de référence de la finance durable.

L'ANALYSE DE L'ACTIVITÉ

Analyse de l'activité en 2022 et de la situation financière - résultat

Évolution d'activité

Les principaux indicateurs de l'activité sont présentés dans le tableau suivant qui montre les évolutions sur les cinq derniers exercices.

	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'adhérents	512 064	534 883	558 232	587 419	614 556
Encaissements bruts de réassurance	768,7	767,7	736,7	810,4	834,4
Prestations brutes de réassurance	434,8	497,7	503,9	523,3	554,1
Provisions techniques brutes	9 870,5	10 345,7	10 781,3	11 269,2	11 576,4

Chiffres des trois dernières lignes exprimés en millions d'euros.

Adhérents

Le nombre total net d'adhérents s'élève à 614 556 au 31 décembre 2022, soit une progression de 4,6 % contre 5,2 % l'année précédente. Le taux de pénétration du sociétariat MAIF est en hausse de 0,3 point soit 13,4 % et dépasse l'objectif cible de la fin du plan stratégique 2019-2022.

Encaissements

Les encaissements bruts de réassurance s'établissent à **834,4 millions d'euros**, en progression de 3 % par rapport à 2021.

Selon les dernières publications de l'Association française de l'assurance, le marché de l'assurance vie et de capitalisation enregistre à fin décembre 2022 une baisse de 3 % de ses cotisations globales. L'encaissement du marché sur les supports en euros est en nette baisse

de - 5 % et celui afférent aux cotisations sur les supports en unités de compte en légère baisse avec - 0,3 % sur la période.

Contrairement au marché, MAIF VIE enregistre une hausse de l'activité épargne de 2,9 % portée principalement par la collecte en unités de compte.

Les cotisations relatives à la prévoyance progressent de 3,6 % principalement portées par l'assurance décès.

Les encaissements bruts de réassurance de MAIF VIE se répartissent ainsi :

Contrats	2022	2021	Évolution 2022/2021 (en %)
Assurance en cas de vie	730,9	710,7	+ 2,8 %
Nouveau Cap	190,0	209,5	- 9,3 %
Nouveau Cap PEP	3,3	3,8	- 13,2 %
Cap'Études	0,2	0,3	NS
<i>Sous-total contrats en euros</i>	<i>193,5</i>	<i>213,6</i>	<i>- 9,4 %</i>
Assurance vie Responsable et Solidaire	489,3	461,3	6,1 %
Épargne vie simplicité	8,6	7,0	22,9 %
Libre Cap	9,3	9,6	- 3,1 %
PER Responsable et Solidaire	30,2	19,2	57,3 %
<i>Sous-total contrats multisupports</i>	<i>537,4</i>	<i>497,1</i>	<i>8,1 %</i>
Assurance en cas de décès et risques complémentaires	75,0	73,3	+ 2,3 %
Rassurcap	26,2	26,7	+ 6,0 %*
Rassurcap Solutions	21,2	18,0	
Sollicitudes	27,6	28,6	- 3,5 %
Assurance en couverture de prêts	19,0	17,8	+ 6,7 %
Assurance retraite et prévoyance collective	0,2	-	NS
Assurance des indemnités de fin de carrière	9,3	8,6	+ 8,1 %
Total	834,4	810,4	+ 3,0 %

Chiffres exprimés en millions d'euros.

NS : non significatif.

* Évolution globale Rassurcap et Rassurcap Solutions.

Prestations

Avec **554,1 millions d'euros**, le montant des prestations brutes de réassurance (rachats, échéances, décès, capitaux constitutifs et arrérages de rentes...) est en augmentation de 5,9 % (+ 30,8 millions d'euros par rapport à 2021) alors que le marché présente une hausse de + 3 % en 2022, selon les estimations de l'Association française de l'assurance.

L'ANALYSE DE L'ACTIVITÉ

Prestations au titre des contrats d'assurance en cas de vie

Contrats	Décès		Rachats		Échéances		Capitaux constitutifs de rentes et arrérages de rentes	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Nouveau Cap	150,6	136,4	171,3	174,6	-	0,1	0,1	-
Nouveau Cap PEP	9,1	8,5	8,4	7,6	-	0,1	0,2	0,1
Assurance vie Responsable et Solidaire	33,6	28,2	108,0	93,0	-	-	-	-
Épargne vie simplicité	0,1	-	0,6	0,3	-	-	-	-
Libre Cap	4,9	4,8	9,6	9,8	-	-	-	-
Capiplan	4,6	3,1	1,8	2,4	-	-	-	-
DS Cap	0,6	0,2	0,3	0,3	-	-	-	-
Cap'Études	0,2	0,4	1,3	2,5	4,1	4,2	-	-
Cap'Épargne	4,7	7,5	0,4	0,5	4,8	0,1	-	-
Perp MAIF	-	-	-	-	-	-	0,2	0,2
PER Responsable et Solidaire	0,2	-	0,6	-	1,4	0,9	- 0,3	- 0,6
Total	208,6	189,1	302,3	291,6	10,3	5,4	0,2	- 0,3
Variation par rapport à N-1	+ 10,3 %	+ 2,2 %	+ 3,7 %	+ 1,2 %	+ 90,7 %	- 26,0 %	NS	NS

Chiffres exprimés en millions d'euros.

NS : non significatif.

La progression du montant des prestations des contrats d'assurance en cas de vie en 2022 est de 35,6 millions d'euros (dont + 10,7 millions d'euros au titre des rachats, + 5,4 millions d'euros consécutifs à des arrivées à échéance et des sorties en rente, + 19,5 millions d'euros liés aux décès qui suivent l'évolution naturelle du portefeuille).

Autres prestations

Le montant, brut de réassurance, des prestations au titre des garanties des conventions d'assurance des indemnités de fin de carrière et des arrérages de rentes est de **7,6 millions d'euros** pour 2022 (15,7 millions d'euros en 2021).

Pour Rassurcap et Rassurcap Solutions, les prestations et les provisions pour sinistres à payer s'élèvent à **12,6 millions d'euros** (montant brut de réassurance) contre 9,7 millions d'euros en 2021.

Les prestations relatives au contrat d'assurance obsèques Sollicitudes atteignent **7,1 millions d'euros** contre 6,3 millions d'euros en 2021.

Les prestations relatives à l'assurance en couverture de prêt s'élèvent à **5,3 millions d'euros** contre 5,8 millions d'euros en 2021.

Provisions techniques

Les provisions techniques, brutes de réassurance, qui représentent le niveau des engagements de la société à l'égard des assurés, s'élèvent à **11 576,4 millions d'euros** (11 269,2 millions d'euros en 2021), en progression de 2,7 % par rapport à 2021.

Les provisions techniques du marché de l'assurance vie et capitalisation connaissent une diminution de 1 % par rapport à l'année précédente.

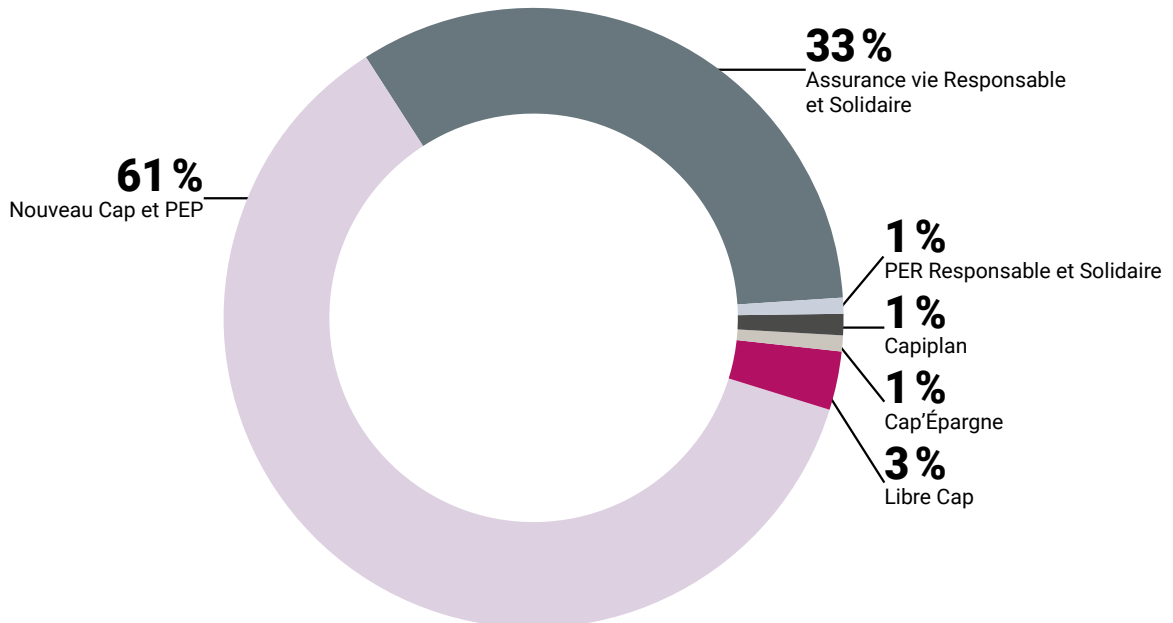
La provision pour participation aux bénéfices, dont le montant brut de réassurance s'établit à 543 millions d'euros au 31 décembre 2022 (561 millions d'euros au 31 décembre

2021), a fait l'objet d'une reprise nette de 18 millions d'euros sur l'exercice comptable. Cette provision correspond à la participation des assurés aux bénéfices techniques et financiers restant à attribuer ; l'attribution définitive s'effectue soit par incorporation aux provisions mathématiques, soit par incorporation directe aux prestations versées.

Les provisions techniques se répartissent de la manière suivante :

- assurance en cas de vie : 91,9 % ;
- autres assurances : 8,1 %.

Répartition des provisions techniques des contrats d'assurance en cas de vie de MAIF VIE au 31 décembre 2022



L'ANALYSE DE L'ACTIVITÉ

Taux de rémunération des contrats

Les taux de rémunération des contrats d'assurance en cas de vie pour 2022, fixés par le conseil d'administration lors de sa réunion du 14 décembre 2022, ont été les suivants :

Contrats	Rémunération nette 2022
Nouveau Cap (y compris PEP) Compartiment en euros de Assurance vie Responsable et Solidaire Compartiment en euros de Épargne vie simplicité Compartiment en euros de Libre Cap et DS Cap Compartiment en euros de PER Responsable et Solidaire	2,10 %
Capiplan - Contrats souscrits avant le 1 ^{er} juillet 1990 - Contrats souscrits depuis le 1 ^{er} juillet 1990	2,10 % 2,51 %
Cap'Épargne	2,00 %
Cap'Études	3,50 %

Placements

En réponse à l'article 173 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, le groupe MAIF publie un rapport consolidé présentant la façon dont les enjeux ESG et climat sont pris en compte dans les investissements de toutes ses filiales, y compris MAIF VIE.

Ce document est disponible à l'adresse <https://entreprise.maif.fr/entreprise/nos-resultats/rapports-esg-et-climat>.

Montant et répartition des placements

Le montant total des placements (valeur nette comptable) s'élève à **12 108,8 millions d'euros** au 31 décembre 2022 (**11 672,7 millions d'euros** en 2021), en augmentation de 3,9 % par rapport à 2021.

Répartition détaillée des placements	Au 31/12/2022		Au 31/12/2021	
	Montant	%	Montant	%
Obligations d'État	4 909,7	40,6	4 436,8	38,0
Obligations de crédit	3 631,3	30,0	3 553,4	30,4
Monétaires	241,9	2,0	562,3	4,8
Fonds obligataires	1 138,1	9,4	1 106,6	9,5
Gestion actions	579,3	4,8	546,9	4,7
Actions et titres de participation	-	-	-	-
Immobilier de placement	827,3	6,8	755,5	6,5
Prêts et autres titres	2,8	NS	2,3	NS
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux compartiments en unités de compte	778,4	6,4	708,9	6,1
Total	12 108,8	100,0	11 672,7	100,0

Chiffres exprimés en millions d'euros, en valeur nette comptable.

Plus ou moins-values latentes

Les plus ou moins-values latentes du portefeuille des placements au 31 décembre 2022 s'établissent ainsi :

	Au 31/12/2022		Au 31/12/2021	
	Montant	%	Montant	%
Obligations d'État	- 642,1	74,4	509,7	41,7
Obligations de crédit	- 487,8	56,6	212,7	17,4
Monétaires	0,5	- 0,1	-	-
Fonds obligataires	18,3	- 2,1	126,4	10,3
Gestion actions	127,6	- 14,8	246,4	20,1
Actions et titres de participation	-	-	-	-
Immobilier de placement	120,7	- 14,0	128,1	10,5
Prêts et autres titres	-	-	-	-
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux compartiments en unités de compte	-	-	-	-
Total	- 862,8	100,0	1 223,3	100,0

Chiffres exprimés en millions d'euros, en valeur nette comptable.

Produits nets des placements

Ils s'élèvent à 292,2 millions d'euros (290,9 millions d'euros en 2021), en hausse de 0,5 % par rapport à 2021.

L'année a été marquée principalement par une hausse des produits récurrents sur les produits de taux, de moindres plus-values réalisées en raison du contexte financier et la constatation de dépréciation sur les fonds immobiliers ainsi que sur une ligne obligataire.

L'ANALYSE DE L'ACTIVITÉ

Comptes sociaux

Pour l'exercice 2022, le résultat net comptable s'établit ainsi :

	2022	2021	Évolution 2022/2021 (en %)
Résultat de souscription	+ 21,4	+ 23,6	- 9,3 %
Ressources de gestion	+ 99,6	+ 94,1	+ 5,8 %
Frais généraux	- 106,0	- 97,9	+ 8,3 %
Résultat technique	+ 27,8	+ 27,4	+ 1,5 %
Résultat financier	+ 47,3	+ 52,1	- 9,2 %
Résultat exceptionnel	- 1,2	- 0,5	NS
Charges (-) et Produits (+) non techniques	- 0,6	+ 0,9	NS
Impôt sur les sociétés, participation et intéressement	- 15,7	- 25,8	- 39,1 %
Résultat net comptable	+ 51,2	+ 50,3	+ 1,8 %

Chiffres exprimés en millions d'euros.

NS : non significatif.

Le résultat net comptable s'élève à 51,2 millions d'euros, en légère hausse de 0,9 million d'euros, soit + 1,8 % par rapport à 2021.

Résultat de souscription

Il comprend les ressources de gestion, les frais généraux et le résultat technique.

Les ressources de gestion :

Les ressources de gestion sont en hausse de 5,5 M€ soit près de 6 % principalement portées par la croissance du chiffre d'affaires et celle des encours des contrats d'épargne.

Les frais généraux :

La hausse de frais généraux de 8,1 millions d'euros (+ 8 %) s'explique principalement par :

- l'activité croissante de MAIF VIE aussi bien sur l'épargne que sur la prévoyance générant une hausse des commissions versées de 3,4 M€ ;
- la stratégie d'investissements de MAIF VIE générant de moindres projets immobilisables et de moindres refacturations impactant les frais généraux à la hausse de 2,6 M€ ;
- la prise en compte de l'accord « Reconnaissance mutuelle » signé en octobre 2022 et générant une hausse des frais généraux de 1,7 M€ au titre du provisionnement de la retraite progressive.

Indicateurs de gestion (en pourcentage)	2022	2021
Frais généraux internes*/Provisions mathématiques brutes moyennes de l'exercice	0,49	0,46
Ressources de gestion/Frais généraux totaux	94,0	96,1

* Frais généraux de l'entreprise (hors coût des réseaux de distribution).

Le résultat technique

Il s'agit de l'excédent ou du déficit constaté lorsque l'on met en regard, d'une part, les primes pures (cotisations après déduction des frais), d'autre part, les prestations versées et les provisions techniques constituées pour faire face aux engagements futurs.

Il s'établit pour 2022 à **27,8 millions d'euros**, en hausse de 1,5 % par rapport à 2021 (27,4 millions d'euros) porté à hauteur de 79 % par les produits de temporaire décès.

Résultat financier

Il est constitué par les produits financiers acquis à l'entreprise et qui sont, pour l'essentiel, ceux générés par les placements représentatifs des capitaux propres.

De manière simplifiée, le résultat financier peut être présenté de la manière suivante :

	2022	2021	Évolution 2022/2021 (en %)
Produits financiers	356,7	337,6	+ 5,7 %
Charges financières ¹	- 64,5	- 46,7	+ 38,1 %
Produits financiers nets	292,2	290,9	+ 0,4 %
Produits financiers affectés aux contrats	- 262,7	- 183,1	+ 43,5 %
Reprise (+) ou Dotation (-) de Provision pour Participation aux Bénéfices	+ 17,8	- 55,7	NS
Résultat financier	+ 47,3	+ 52,1	- 8,5 %

Chiffres exprimés en millions d'euros.

1 - dont 0,8 million d'euros d'intérêts versés en rémunération des titres subordonnés remboursables.

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel 2022 s'élève à - 1,2 million d'euros. La baisse de ce résultat s'explique par la prise en compte d'une indemnité dans le cadre de l'arrêt d'un partenariat, par l'abandon d'un projet et la comptabilisation d'une provision pour risques et charges.

Charges (-) et Produits (+) non techniques

Les charges non techniques d'un montant équivalent à l'impôt sur les sociétés relatif aux dotations nettes de reprises sur la réserve de capitalisation (arrêté du 30 décembre 2010 relatif aux modalités de calcul des mouvements sur la réserve de capitalisation et modifiant le Code des assurances A. 333-3).

L'ANALYSE DE L'ACTIVITÉ

Impôt sur les sociétés, participation et intéressement

Un accord de participation groupe, signé le 11 juin 2015, repose conformément aux dispositions des articles L. 3324-1 à L. 3324-4 sur le montant le plus élevé déterminé entre la formule de droit commun et la formule dérogatoire au niveau du groupe. Pour l'exercice 2022, l'application de la formule dérogatoire au niveau du groupe conduit à doter la provision pour participation au titre de l'exercice 2022 pour un montant de 0,2 million d'euros (4,9 millions d'euros en 2021 avec la formule légale).

L'intéressement des salariés, au titre de l'exercice 2022, sur la base du nouvel accord signé le 30 juin 2018, s'élève à 0,5 million d'euros (0,5 million d'euros en 2021).

La charge d'impôt sur les sociétés est également en baisse en raison notamment de la baisse du taux de 27,5 % à 25 %.

Approbation des comptes – proposition d'affectation du résultat

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale des actionnaires :

- d'approuver les comptes sociaux et le résultat net comptable (+ 51 214 191,69 euros), tels qu'ils ont été arrêtés par le conseil ;
- de prélever sur le résultat la somme de 173 218,00 euros à titre de dotation de la réserve pour fonds de garantie, en application de la loi du 25 juin 1999 ;
- de verser des dividendes pour un montant de 907 171 euros ;
- d'affecter le solde du résultat bénéficiaire de 50 133 802,69 euros en réserve pour développement des activités.

La réserve pour fonds de garantie s'élèvera ainsi à 2 792 185,84 euros et la réserve pour développement des activités à 262 147 881,42 euros.

La proposition de versement de dividendes à MAIF correspond à une partie de la quote-part 2022 de MAIF VIE au titre du dividende écologique groupe. Le reste de la contribution de l'entreprise se fera au travers d'un dispositif distinct.

Capitaux propres

Compte tenu des propositions présentées au point précédent, les capitaux propres de la société évolueront de la manière suivante :

	2022	2021
Capital social	122,0	122,0
Réserve de capitalisation	153,3	154,9
Réserve pour le développement des activités	262,1	212,0
Réserve pour fonds de garantie	2,8	2,6
Report à nouveau	100,0	100,0
Total	640,2	591,5

Chiffres exprimés en millions d'euros.

Endettement

Le seul endettement de MAIF VIE correspond aux titres subordonnés remboursables émis en janvier 2005, pour un montant de 34,5 millions d'euros (345 000 titres d'une valeur nominale de 100 euros). Les titres ont été souscrits par MAIF (80 %) et la Casden Banque Populaire (20 %).

Cette opération avait été préalablement autorisée par le conseil d'administration (réunion du 7 octobre 2004). Les intérêts versés en 2022 en rémunération des titres subordonnés remboursables se sont élevés à 0,8 million d'euros, proches de 2021.

Utilisation d'Instrument Financiers à Terme

Aucune décision n'est intervenue en matière de couverture financière au cours de l'année 2022.

L'ANALYSE DE L'ACTIVITÉ

Rapport sur le gouvernement de l'entreprise

Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société durant l'exercice écoulé par chaque mandataire social

Les mandats et fonctions exercés dans d'autres groupements tels que des associations, fondations, GIE sont exclus de cette liste, seules les sociétés étant visées par la loi.

Chaque mandataire social est propriétaire d'une action au moins. La fonction d'administrateur en tant que telle ne donne lieu à aucune rémunération.

Mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux de MAIF VIE dans toute société durant tout ou partie de l'exercice 2022 :

M. Dominique MAHÉ

- Président du conseil d'administration de la MAIF, jusqu'au 27 mai 2022
- Président et administrateur du conseil d'administration de MAIF VIE SA, jusqu'au 22 juin 2022
- Membre et vice-président du conseil de surveillance de IMA SA, jusqu'au 1^{er} juin 2022

M. Yves PELLICIER

- Administrateur délégué auprès du président de la MAIF, jusqu'au 27 mai 2022
- Depuis le 27 mai 2022, président du conseil d'administration de la MAIF
- Administrateur, et depuis le 22 juin 2022, président du conseil d'administration de MAIF VIE SA
- Président du conseil des administrateurs de la SAS MAIF Solutions Financières
- Représentant permanent de la MAIF, président de la SAS NUMA

M. Christian PONSOLLE

- Administrateur délégué auprès du président de la MAIF
- Administrateur, et depuis le 22 juin 2022, vice-président du conseil d'administration de MAIF VIE SA
- Représentant permanent de la MAIF, président du conseil des administrateurs de la SAS MAIF Connect

M. Éric BERTHOUX, jusqu'au 25 février 2022

- Directeur général adjoint - Direction Administratif, Finance et Services de la MAIF
- Administrateur MAIF VIE SA

- Président du conseil d'administration de la SPPICAV DELTA IMMO
- Membre du conseil de surveillance de la SA OFIVALMO Partenaires - Représentant permanent MAIF, administrateur
- Représentant permanent de la MAIF à la SA IMMO PAN EUROPE
- Représentant permanent de la MAIF, censeur, à la SA OFI HOLDING
- Représentant permanent de la MAIF à la SPPICAV DELTA LOISIRS ÉVASION

M. Arnaud COURDESSES

- Administrateur MAIF
- Administrateur MAIF VIE SA
- Membre du conseil des administrateurs de la SAS MAIF Solutions Financières
- Représentant permanent de la MAIF, administrateur de la SA SOCRAM Banque

M. Luc DELAGE

- Directeur général adjoint MAIF - Pilotage Économique et Financier, depuis le 1^{er} juin 2022
- Administrateur MAIF VIE SA, depuis le 30 mars 2022
- Administrateur SMACL Assurances SA

M. Pascal DEMURGER

- Directeur général de la MAIF
- Administrateur MAIF VIE SA, jusqu'au 22 juin 2022
- Représentant permanent de SA ALTIMA Assurances, membre du conseil de surveillance de IMA SA
- Président SA ALTIMA Assurances, jusqu'au 1^{er} avril 2022
- Administrateur SMACL Assurances SA

Mme Marie-Pierre ÉLIE

- Administratrice MAIF
- Administratrice MAIF VIE SA
- Membre du conseil des administrateurs de la SAS MAIF Solutions Financières

Mme Christine MATHÉ-CATHALA

- Directrice générale adjointe MAIF - Direction Relation Sociétaire
- Administratrice MAIF VIE SA, depuis le 22 juin 2022

Mme Nadine NAAS

- Administratrice MAIF
- Administratrice MAIF VIE SA
- Membre du conseil des administrateurs de la SAS MAIF Solutions Financières

M. Laurent PERTUSA

- Administrateur MAIF
- Administrateur MAIF VIE SA, depuis le 22 juin 2022

Conventions régies par les articles L. 225-38 et L. 225-86 du Code de commerce

Conformément à l'ordonnance du 31 juillet 2014 et au décret d'application du 18 mai 2015, nous portons à votre connaissance la liste des conventions intervenues, directement ou par une personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Ces conventions ont été réexaminées par le conseil d'administration de MAIF VIE, lors de sa séance du 14 décembre 2022.

Nouvelles conventions réglementées autorisées au cours de l'exercice 2022

Aucune nouvelle convention réglementée n'est intervenue ni n'a été autorisée au cours de l'exercice écoulé.

Application en 2022 de conventions autorisées dans le passé**Convention d'intermédiation pour la commercialisation du contrat Rassurcap Solutions entre MAIF VIE et MGEN**

Cette convention a été résiliée au cours de l'exercice et a cessé de produire ses effets au 2 avril 2021. Le montant des commissions versées en 2022 au titre de la rémunération de la distribution du produit Rassurcap Solutions (effective depuis le 15 avril 2014) s'élève à 40 224,46 euros pour la MGEN au titre du portefeuille en *run-off*.

Émission de titres subordonnés souscrits par MAIF et la CASDEN Banque Populaire (contrat signé le 11 janvier 2005)

Le montant des intérêts versés par MAIF VIE en 2022 au titre de la rémunération des titres subordonnés remboursables s'élève à 614 652 euros pour MAIF et 153 663 euros pour la CASDEN Banque Populaire.

Accord-cadre, accord de distribution et traité de réassurance du contrat Sollicitudes entre les groupes MAIF et MGEN

Un accord signé le 15 avril 2021 a formalisé la résiliation des conventions collectives d'assurance, de l'accord de distribution et des traités de réassurance conclus entre les entités du groupe MAIF et MGEN. Le montant des commissions versées en 2022 au titre de la rémunération de la distribution du produit Sollicitudes s'élève à 310 311,38 euros avec respectivement 328 931,63 euros pour MAIF et - 18 620,25 euros pour MGEN.

Informations relatives au capital social

Au 31 décembre 2022, le capital social est réparti de la manière suivante :

- MAIF : 99,99 % ;
- 8 personnes physiques : 0,01 %.

Par ailleurs, il est indiqué qu'il n'existe aucune délégation de compétence ou de pouvoirs accordée par l'assemblée générale au conseil d'administration en cours de validité au 31 décembre 2022, dans le domaine des augmentations de capital.

L'ANALYSE DE L'ACTIVITÉ

Autres éléments d'information

Modifications apportées au mode de présentation des comptes annuels ou aux autres méthodes d'évaluation suivies les années précédentes

MAIF VIE n'a procédé, au cours de l'exercice 2022, à aucune modification de présentation des comptes annuels et de méthodes d'évaluation suivies les années précédentes.

Dividendes distribués au cours des trois derniers exercices

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, les actionnaires sont informés qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément à l'article 223 du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice 2022 ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même Code.

Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés au titre des services autres que la certification des comptes (SACC) s'élèvent à 51 milliers d'euros et correspondent à la mission suivante : attestation relative au bilan prudentiel et au capital de solvabilité requis (SCR), au rapport sur la solvabilité, la situation financière (SFCR) et aux états de reporting (QRT) annexés au SFCR.

Mandat d'administrateurs

Le mandat d'administrateur de Monsieur Yves Pellicier arrivera à son terme à l'issue de l'assemblée générale du 21 juin 2023.

Monsieur Yves Pellicier sollicite le renouvellement de son mandat.

Si l'assemblée générale approuve son renouvellement, Monsieur Yves Pellicier exercera sa fonction d'administrateur pour une durée de six années soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale 2029 statuant sur les comptes de l'exercice clos en 2028.

Comme l'y autorisent les statuts, il est proposé d'enrichir le conseil d'administration, actuellement composé de 8 membres, d'un nouvel administrateur.

Si l'assemblée générale approuve la nomination d'un neuvième administrateur, il exercera sa fonction pour une durée de six années soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale 2029 statuant sur les comptes de l'exercice clos en 2028.

Informations sociales, sociétales et environnementales

Depuis l'été 2017, la transcription de la directive européenne sur le reporting extra-financier a donné lieu à la publication d'une ordonnance et de son décret d'application remplaçant le dispositif de reporting « Responsabilité Sociétale des Entreprises » (RSE) dit « Grenelle II ».

Cette nouvelle obligation réglementaire consiste à publier une déclaration comprenant les principaux risques RSE liés à l'activité et autour de 4 thèmes : **social-sociétal, environnement, lutte contre la corruption et droits de l'homme**.

La déclaration de performance extra-financière (DPEF) publiée par les entreprises doit donc intégrer :

- la présentation du « modèle d'affaires » ;
- une analyse des principaux risques RSE ;
- les politiques appliquées et procédures de diligence raisonnable ;
- les résultats des politiques et indicateurs de performance.

Les sociétés anonymes sont les principales sociétés concernées dès lors que leur total bilan ou chiffre d'affaires et leur effectif dépassent les seuils suivants :

- 20 millions d'euros de bilan ou 40 millions d'euros de chiffre d'affaires et 500 personnes pour les sociétés cotées ;
- 100 millions d'euros de bilan ou 100 millions d'euros de chiffre d'affaires et 500 personnes pour les sociétés non cotées.

Les filiales sont exemptées dès lors que leur société mère produit, en France ou dans un pays de l'Union européenne, une DPEF consolidée.

MAIF VIE étant dispensée de cette déclaration mais s'inscrivant dans la démarche du groupe MAIF, le détail de ces informations figure dans la déclaration de performance extra-financière MAIF.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun événement important n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle ce rapport est établi.

Activités en matière de recherche et de développement

MAIF VIE n'est pas concernée par ce type d'activité au sens retenu par le plan comptable général.

Filiales et participations

Au cours de l'exercice, MAIF VIE n'a investi dans aucune nouvelle participation.

Information sur les délais de paiement des dettes fournisseurs et des créances clients

Cette information répond à l'obligation pour les exercices ouverts à partir du 1^{er} juillet 2016, en application de l'article D. 441-6 du Code de commerce, de publier, dans le rapport de gestion des sociétés, le nombre et le montant total des

factures reçues ou émises non réglées à la date de clôture et dont le terme est échu. Ce montant est ventilé par tranche de retard et rapporté au montant total des achats ou du chiffre d'affaires.

L'ANALYSE DE L'ACTIVITÉ

En application de la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017, les informations qui figurent dans les tableaux ci-dessous n'intègrent pas les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance.

Au 31/12/2022	Article D. 441 I-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D. 441 I-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	Total (1 jour et +)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	Total (1 jour et +)
(A) Tranches de retard de paiement										
Nombre de factures concernées	1				1					
Montant total des factures concernées TTC	0	0	0	1	1					
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC										
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC										
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées										
Nombre de factures exclues										
Montant total des factures exclues TTC										
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)										
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels: délai de 30 jours Délais légaux: délai de 45 jours									

Chiffres exprimés en milliers d'euros.

Au présent rapport est annexé (cf. annexe 1), conformément à l'article D. 148 du Code de commerce, un tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices.

Annexe 1 - Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices (en euros)

Nature des indications	2018	2019	2020	2021	2022
Capital en fin d'exercice					
Capital social	122 000 000	122 000 000	122 000 000	122 000 000	122 000 000
Nombre des actions ordinaires existantes	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer : - par conversion d'obligations - par exercice de droits de souscription					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes net de réassurance	746 886 989	742 737 215	712 794 216	785 294 306	808 789 172
Résultat avant impôts, participation et intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions	77 462 834	74 204 307	17 585 940	90 413 422	86 793 930
Impôts sur les bénéfices	26 665 111 ¹	24 020 037 ³	1 359 263 ⁵	20 417 167 ⁷	14 953 032 ⁹
Participation et intéressement des salariés dus au titre de l'exercice	773 617 ²	758 456 ⁴	518 435 ⁶	5 360 691 ⁸	779 432 ¹⁰
Résultat après impôts, participation et intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions	48 874 627	44 822 513	5 041 871	50 331 768	51 214 192
Résultat distribué					
Résultats par action					
Résultat après impôts, participation et intéressement des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	625	618	196	808	888
Résultat après impôts, participation et intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions	611	560	63	629	640
Dividende attribué à chaque action					
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	171	180	198	212	222
Montant de la masse salariale de l'exercice	5 837 573	6 901 372	7 881 415	9 191 215	9 940 032
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales, abondements...)	3 790 398	3 980 348	4 265 331	4 549 794	4 919 268

Explications des renvois page 30

- 1 - Dont crédits d'impôts : compétitivité emploi - 197 255 euros, valeurs mobilières - 58 526 euros.
- 2 - Participation des salariés aux résultats : 163 452 euros, prime globale d'intéressement des salariés : 439 470 euros, supplément d'intéressement : 170 695 euros.
- 3 - Dont crédits d'impôts : valeurs mobilières - 74 386 euros, crédit impôt famille - 20 455 euros.
- 4 - Participation des salariés aux résultats : 238 923 euros, prime globale d'intéressement des salariés : 464 941 euros, supplément d'intéressement : 54 592 euros.
- 5 - Dont crédits d'impôts : valeurs mobilières - 63 070 euros, crédit impôt famille - 22 023 euros, crédit impôt mécénat - 67 780 euros, crédit impôt recherche - 40 223 euros.
- 6 - Participation des salariés aux résultats : 32 912 euros, prime globale d'intéressement des salariés : 485 523 euros.
- 7 - Dont crédits d'impôts : valeurs mobilières - 18 251 euros, crédit impôt famille - 19 842 euros, crédit impôt mécénat - 44 644 euros.
- 8 - Participation des salariés aux résultats : 4 853 921 euros, prime globale d'intéressement des salariés : 506 770 euros.
- 9 - Dont crédits d'impôts : valeurs mobilières - 47 483 euros, crédit impôt famille - 28 313 euros.
- 10 - Participation des salariés aux résultats : 249 558 euros, prime globale d'intéressement des salariés : 529 874 euros.

Annexe 2 - Rapport de mission MAIF VIE 2022





SOMMAIRE

RAPPORT DU COMITÉ DE MISSION MAIF VIE

La société à mission en action

10 La Mission de MAIF VIE

11 Les premières pierres

12 La gouvernance

Bilan de la feuille de route Mission 2022

16 Une déclinaison en dix actions

16 Des cibles toutes atteintes

La feuille de route Mission 2023

24 Les enjeux du plan stratégique MAIF VIE 2023/2026

25 Les actions au titre de la feuille de route 2023

Édito

Propos de Pierre-René Lemas



*Pierre-René LEMAS,
Président du Comité de mission de MAIF VIE.*



Bonjour à toutes et tous,

En juin 2021, MAIF VIE franchissait le pas de devenir société à mission pour apporter, au travers de ses activités et à son échelle, une contribution positive au monde qui l'entoure. Depuis le début de l'année 2022, le Comité de mission collabore activement avec MAIF VIE pour suivre cette ambition, et j'ai le plaisir de vous communiquer, au nom du Comité de Mission, notre tout premier rapport.

Le Comité de mission, que j'ai le privilège de présider, a le devoir de s'assurer que l'entreprise alloue bien les moyens nécessaires à l'ambition qu'elle s'est fixée au travers de sa feuille de route annuelle. En tant que membres du Comité de mission, nous veillons également à disposer des éléments nécessaires pour exercer notre rôle de contrôle et de surveillance. C'est ce que le Comité de mission a effectivement réalisé au cours de l'année 2022, et ce rapport synthétise l'ensemble des travaux présentés et discussions menées au cours de nos quatre réunions.

Il reste bien sûr encore beaucoup à faire sur le chemin de la transformation et de l'impact initié par MAIF VIE, mais les actions que nous avons pu suivre tout au long de l'année écoulée, associées à des indicateurs clés détaillés, constituent les preuves des progrès réalisés et des efforts consentis. Cette démarche, appuyée par des outils de suivi solides et opposables, mérite donc toute notre attention et notre soutien.

Pour la suite, le Comité de mission se réjouit de découvrir davantage encore le fonctionnement et les activités de MAIF VIE, et de pouvoir interagir avec sa Direction générale et ses équipes pour les inciter à réaliser leur Mission avec un niveau d'ambition toujours aussi élevé. Une perspective stimulante pour tous les membres du Comité.

Pour l'heure, je vous présente, au nom du Comité de Mission, notre premier rapport.

Introduction

MAIF VIE a emboîté le pas de sa maison mère en adoptant, en 2021, la qualité de société à mission issue de la loi Pacte.

La filiale a souhaité affirmer la cohérence de sa démarche avec celle du groupe MAIF et sa volonté de renforcer l'impact positif de ses activités. Elle entend ainsi contribuer au mieux commun, pierre angulaire de sa raison d'être et de celle du groupe, et prendre en la matière des engagements tangibles et mesurables. Via les produits d'épargne, retraite et prévoyance de ses adhérents, MAIF VIE gère 11,5 milliards d'euros d'actifs. La structure compte 234 collaborateurs. Sa mission a été déclinée dans une première feuille de route qui a posé des orientations de moyen et long terme assorties d'actions plus immédiatement réalisables.

L'évolution de MAIF VIE en société à mission a mis en avant la continuité des valeurs prônées depuis sa création et des étapes déjà franchies. Dès 2009, une offre d'épargne responsable a permis à ses adhérents de soutenir des actions solidaires et de protection de l'environnement. Elle a inscrit dans cette démarche la gestion directe et déléguée de la totalité de ses actifs financiers, avec une offre désormais 100 % labellisée (Finansol, ISR France, Greenfin ou France Relance). En réponse aux enjeux du changement climatique et conformément à l'Accord de Paris, MAIF VIE a adopté en 2020 une stratégie climat visant à aligner son portefeuille sur une trajectoire au plus proche de 1,5 °C d'ici 2030, renforcée par un objectif de sortie totale du charbon et des énergies fossiles non conventionnelles d'ici 2030, du pétrole d'ici 2040. Cette démarche s'est poursuivie en 2022, en portant une attention renforcée à la pertinence des choix d'investissement au regard des ambitions affichées, ainsi qu'à la clarté des informations communiquées aux adhérents.

Dans le champ de la prévoyance, MAIF VIE a mis sur le marché une offre plus accessible et plus protectrice. En interne, elle a travaillé à la réduction de son impact carbone sur différents postes : bâtiments, gestion du papier, déchets, mobilier, déplacements professionnels... En investissement direct, elle a acquis une forêt gérée en mode véritablement durable.

Tout au long de l'année, les travaux du comité de mission ont été l'occasion de suivre les avancées de la feuille de route, et de la questionner. MAIF VIE société à mission s'est fixée un horizon. Elle a organisé son action et mobilisé des moyens. Ce rapport nourri de l'éclairage direct de ses membres fait le bilan de ces premiers travaux.

MAIF VIE à fin 2022, c'est :

La filiale du groupe MAIF spécialisée dans l'assurance de personnes, créée en 1985



Deux types d'offres

➔ L'épargne et l'épargne retraite

- Assurance vie Responsable et Solidaire, contrat d'assurance vie multisupport labellisé Finansol.
- PER Responsable et Solidaire, contrat d'assurance vie multisupport 100 % ISR (Investissement Socialement Responsable).
- Épargne vie simplicité, contrat d'assurance vie multisupport (distribué par les mutuelles du groupe VYV).
- Nouveau Cap (contrat d'assurance vie en euros, qui n'est plus commercialisé).

➔ La prévoyance

- Rassicap Solutions, contrat d'assurance décès toutes causes.
- Assurance Emprunteur MAIF.
- Avantage Emprunteur.
- Sollicitudes, contrat d'assurance obsèques.

01

**LA SOCIÉTÉ À MISSION
EN ACTION**





La Mission de MAIF VIE

La Mission de MAIF VIE s'articule autour d'une raison d'être et de cinq objectifs statutaires :

➡ La **raison d'être** définit selon la loi Pacte les « principes dont la société se dote et pour le respect desquels elle entend affecter des moyens dans la réalisation de son activité ». C'est la vocation profonde de l'entreprise, qui donne du sens à sa gestion et à ses projets. La raison d'être de MAIF VIE est aussi celle de MAIF : « Convaincus que seule une attention sincère portée à l'autre et au monde permet de garantir un réel mieux commun, nous la plaçons au cœur de chacun de nos engagements et de chacune de nos actions. ». Les activités de MAIF VIE et de MAIF étant imbriquées et complémentaires, et leur clientèle largement commune, il a semblé pertinent de partager une même orientation.

➡ Des **engagements**, qui sont les objectifs sociaux et environnementaux que la société entend poursuivre dans le cadre de son activité, et vis-à-vis desquels elle doit apporter des preuves concrètes. MAIF VIE relaie les cinq objectifs posés par le groupe.

- **Placer l'intérêt de ses sociétaires au cœur de ses activités.**

Pour MAIF VIE, il s'agit d'être exemplaire en matière d'attention sincère portée à ses adhérents, en leur donnant des leviers pour s'engager et contribuer aux décisions de l'entreprise.

- **Favoriser, par une attention sincère, l'épanouissement de ses acteurs internes au sein d'un collectif engagé.**

Pour MAIF VIE, il s'agit d'offrir de mêmes leviers d'engagement à ses collaborateurs et de reconnaître cet engagement.

- **Contribuer à la construction d'une société plus solidaire à travers ses activités.**

Pour MAIF VIE, il s'agit d'œuvrer pour l'accessibilité de tous à ses produits, financièrement et par la clarté de ses offres.

- **Contribuer à la transition écologique à travers ses activités.**

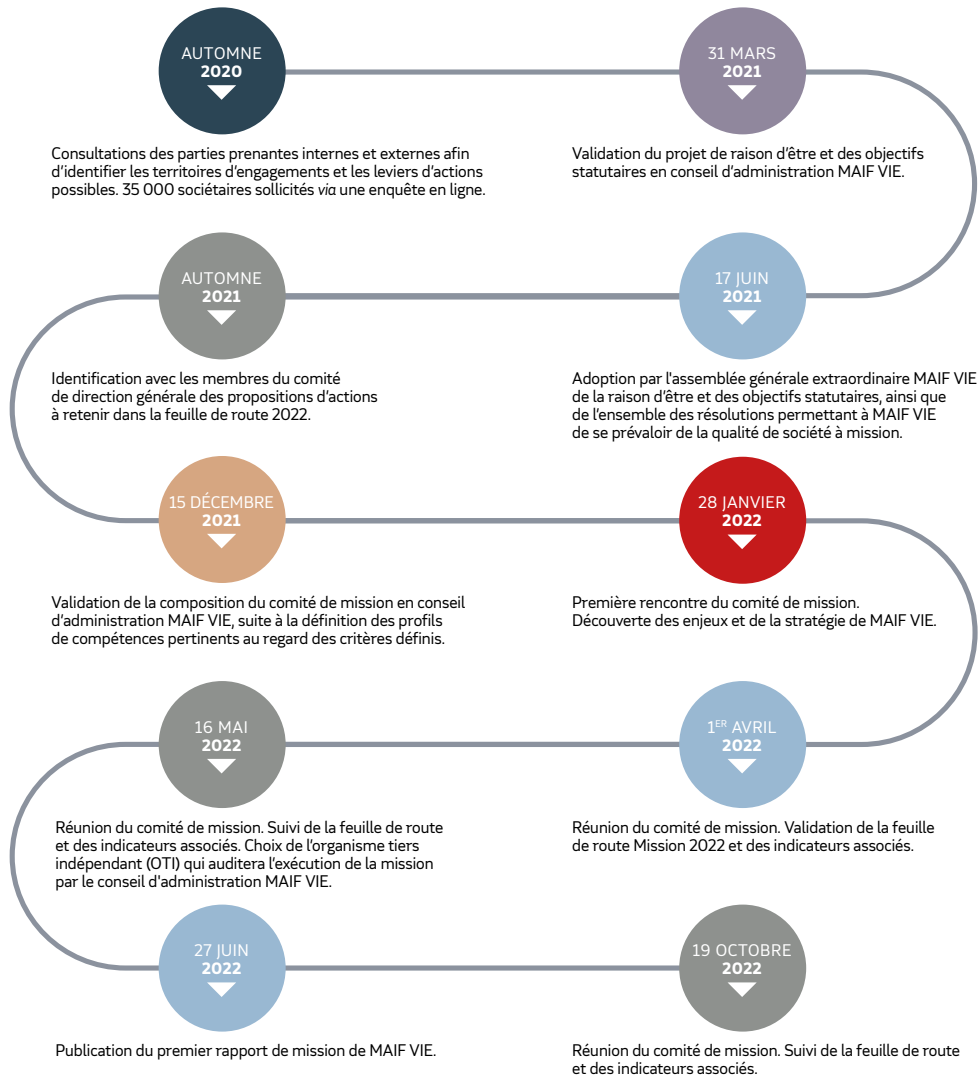
Pour MAIF VIE, il s'agit de favoriser la transition écologique à travers son mode opérationnel et ses investissements.

- **Promouvoir le développement de modèles d'entreprises engagées dans la recherche d'impacts positifs.**

Pour MAIF VIE, il s'agit de soutenir par ses investissements les entreprises engagées et de coopérer avec des partenaires dont le modèle est à impact positif.

Au travers de la feuille de route Mission, le comité de mission suit l'exécution de ces cinq objectifs. La loi prévoit qu'un Organisme Tiers Indépendant (OTI) apprécie tous les deux ans l'état de réalisation de la feuille de route. Un premier audit sera réalisé en 2023.

Les premières pierres



La gouvernance

Le rôle du comité de mission MAIF VIE

La loi Pacte prévoit dans toute société à mission la mise en place d'un comité de mission, indépendant des autres organes de gouvernance, qui veille à l'exécution des objectifs statutaires. À ce titre, ce comité questionne librement la direction de l'entreprise et enrichit de ses suggestions la réflexion sur la stratégie. Il est le gardien de la cohérence entre la mission et l'activité opérationnelle

de l'entreprise. Pour le suivi de l'exécution de la mission, il procède à toute vérification qu'il juge opportune et peut se faire communiquer tout document nécessaire. Il présente annuellement un rapport joint au rapport de gestion à l'assemblée chargée de l'approbation des comptes de la société.

Une expertise opérationnelle et multidisciplinaire

Tous les membres du comité de mission ont été désignés par le Conseil d'administration de MAIF VIE pour une période de deux ans, renouvelable. Le comité compte neuf membres, dont cinq experts extérieurs à l'entreprise et quatre membres internes. Son président est Pierre-René Lemas.



Ancien secrétaire général de l'Élysée et préfet, **Pierre-René Lemas** a dirigé l'Office des HLM de Paris et la Caisse des dépôts et consignations. Depuis 2018, il est président de France Active, association pionnière de la finance solidaire.



Cette année nous avons beaucoup défriché au sujet de ce qu'on attend de nous, de MAIF VIE, sur la nature de l'engagement. Nous avons pris le temps de bien connaître l'entreprise, son organisation, ses perspectives. Tout cela a été fluide, la mission correspond à l'ADN de MAIF VIE et beaucoup de choses ont été déjà engagées. En posant les bonnes questions, en recherchant les bons critères, l'idée est de les aider à aller plus loin dans la mise en œuvre concrète de la mission.



Depuis 2019, **Franck Carnero** est directeur Mission et Impact de MAIF. Il a coordonné la transformation de MAIF en société à mission et met en œuvre la déclinaison opérationnelle de la mission.



Le comité impulse une dynamique dans MAIF VIE en mettant les sujets

de la feuille de route Mission en haut des priorités. J'ai le sentiment que cela génère une force d'accélération, une plus grande radicalité de ce que l'on cherche à faire. C'est une démarche d'amélioration continue, dans une logique commune avec MAIF.



Gérante, directrice de l'Investissement Responsable DNCA Finance, **Léa Dunand-Chatellet** est coautrice avec Nicolas Mottis du livre *ISR & Finance responsable* (Ellipses, 2022).



MAIF est un groupe qui a une longueur d'avance en termes de relation client, d'engagement sociétal et d'investissement responsable.

La démarche est mise en œuvre depuis longtemps, et la volonté est de maintenir une excellence. C'est mon domaine de compétence, s'assurer que les produits investis sont bien en ligne avec les valeurs de durabilité et solidarité.

Rapport du comité de mission MAIF VIE 13



Enseignante-chercheuse en droit public, **Marie-Pierre Élie** siège aux Conseils d'administration de MAIF et de MAIF VIE. Ses travaux et enseignements portent principalement sur la protection et le droit de l'environnement.

“ Le comité de mission est presque comme un comité scientifique qui, grâce à l'expertise de ses membres extérieurs, questionne la démarche et nous permet de prendre du recul. Je suis membre du conseil d'administration de MAIF et de MAIF VIE et suis les projets de l'intérieur. Le regard extérieur est très pertinent, il nous replace dans un contexte de marché et nous stimule.



Martin Péneau a travaillé pour des collectivités territoriales et des organismes de Sécurité sociale, notamment sur les questions de l'accompagnement des transitions écologiques, sociétales et numériques. Il représente les adhérents MAIF VIE.

“ Je suis membre du comité de mission en tant qu'adhérent de MAIF VIE, et m'efforce d'apporter le regard et l'expérience propres aux adhérents, pour répondre à leurs aspirations. On n'adhère pas à MAIF VIE comme à une autre assurance vie, il y a derrière un état d'esprit, des valeurs importantes. Les adhérents méritent un engagement sincère et concret. Le comité de mission doit être l'instrument de cette ambition pour une entreprise solidaire et respectueuse de l'humain et de l'environnement.



Anne-Catherine Husson-Traoré est directrice générale de Novethic, cabinet expert de la finance durable et média de référence de l'économie responsable, auditeur officiel du label d'État Greenfin dédié à la finance verte.

“ La sincérité des engagements climat et environnementaux des acteurs financiers autour de l'ISR et des financements verts est aujourd'hui souvent attaquée. C'est pourquoi il est très important que le comité de mission puisse apprécier la crédibilité des engagements de la MAIF et les promesses qu'elle fait à ses sociétaires.



Claudia Senik, économiste et professeure à l'université et à l'École d'économie de Paris, est spécialiste de l'économie du bien-être subjectif. Elle s'intéresse aux sources du bien-être au travail.



Spécialiste en droit et plus particulièrement de la sécurité financière et de la conformité, **Christelle Bour** a rejoint MAIF VIE en 2017.



Florence Lecomte-Dewez, spécialiste des ressources humaines, a rejoint le groupe MAIF en 2017, où elle est aujourd'hui responsable du pôle RH et soutien au changement de MAIF VIE.

“ Être membre du comité de mission me permet de suivre l'exécution des objectifs de MAIF VIE, ainsi que les miens et de prendre du recul par rapport à mon rôle de RH. Cela me permet d'être partie prenante dans les discussions et de recueillir des bonnes pratiques qui pourraient être mises en œuvre au sein de notre écosystème.

“ En postulant pour faire partie du comité de mission de MAIF VIE, j'ai souhaité prolonger dans le cadre professionnel mes engagements personnels déjà anciens en terme d'impact positif. Au sein du comité, j'essaie d'avoir une contribution représentative des aspirations de mes collègues vis-à-vis des enjeux sociaux et environnementaux actuels et à venir.

02

BILAN DE LA FEUILLE DE ROUTE MISSION 2022





Une déclinaison en dix actions

Le comité a pris acte que la définition de la feuille de route Mission 2022 s'est appuyée sur la « carte de transformation » de MAIF VIE, construite lors de la définition de la Mission avec les parties prenantes. Cette carte recensait des pistes d'actions, positionnées dans le temps à un horizon de 5 ans, évaluées et actualisées à l'occasion de la préparation de la feuille de route. Elle s'est appuyée également sur l'organisation et la contribution des métiers de MAIF VIE aux activités et projets, telles que définies dans le « plan projet MAIF VIE ».

Enfin, pour garantir la cohérence des initiatives au niveau du groupe, elle a pris en compte la feuille de route Mission de MAIF.

La feuille de route Mission s'est déclinée en dix actions rattachées à l'un des objectifs statutaires, associées à des indicateurs et des cibles à atteindre. Elle a fait l'objet d'un suivi tout au long de l'année lors des réunions du comité de mission, pour mesurer son avancement et le niveau d'atteinte des objectifs.

Des cibles toutes atteintes

Le comité de mission a passé en revue l'ensemble des actions et moyens mis en œuvre par MAIF VIE, et constaté qu'à fin 2022 les avancées étaient significatives, à la hauteur du niveau attendu. Les travaux engagés ont porté leurs fruits et débouché sur des réalisations plus ou moins complètes, à défaut sur des réponses et des arbitrages clairs.

Le comité s'est montré particulièrement sensible au travail de pédagogie et de transparence effectué autour de l'offre d'assurance décès, et à la mobilisation des ressources pour la réécriture des courriers. Il a apprécié également l'intégration dans cette offre d'une garantie additionnelle « coups durs », plus protectrice pour les nouveaux adhérents.

Autre motif de satisfaction, l'atteinte de la cible pour la part ISR du fonds en euros, et la validation par MAIF VIE d'indicateurs sociaux (taux d'embauche des seniors par exemple) et environnementaux (impact en termes de biodiversité), pour faciliter la prise de conscience des épargnants. À ce titre, le comité a souligné les critères stricts appliqués par MAIF VIE pour la définition de sa part verte,

et plus largement l'exigence de ses choix d'investissement, qui vont au-delà de celle des labels ISR.

Suite à l'étude de faisabilité réalisée à sa demande, il a pris acte de l'impossibilité pour raison juridique d'étendre au domaine de la prévoyance la commission d'arbitrage et de solidarité du fonds de solidarité MAIF. Des scénarios alternatifs sont étudiés. Le comité s'est félicité par ailleurs de l'allègement effectif de la sélection médicale pour la souscription du contrat prévoyance, et de la plus grande accessibilité observée.

S'agissant de la contribution à la transition écologique, il a noté le niveau significatif des investissements réalisés dans l'achat d'obligations vertes ainsi que des engagements dans des fonds verts, avec une cible de réduction de 25 % de l'empreinte carbone du portefeuille à horizon 2025. Il a souligné également l'exemplarité de l'investissement forestier, 1 000 hectares gérés durablement et de façon volontariste (débardage à cheval notamment).

Rapport du comité de mission MAIF VIE 17

Objectif 1 - Placer l'intérêt de ses sociétaires au cœur de ses activités

Actions	Indicateurs	Point d'avancement
Piloter et améliorer la chaleur de la relation client	• Taux d'excellence de la relation > Cible 2022 : 95 %	- Taux d'excellence à 95,4 % pour 2022
Incarner l'attention sincère de l'offre produit	• Les courriers clients créés/modifiés incarnent l'attention sincère > Cible 2022 : priorité aux relevés annuels et à la sélection médicale Rassicap Solutions • Garantie « coups » durs intégrée dans l'offre Prévoyance > Cible 2022 : déploiement sur Rassicap Solutions • Bouquet de services intégré dans l'offre Prévoyance > Cible 2022 : déploiement sur Rassicap Solutions et Sollicitudes	- Courriers aux adhérents : poursuite de réécriture de courriers (400 jours/homme en 2023) - Évolution effective du produit en avril 2022 - Évolution effective du produit Rassicap Solutions en avril 2022 et arbitrage négatif pour Sollicitudes car cible non prioritaire (focalisation trentenaire)
Démarche 100 % ISR	• Part ISR du fonds en Euros > Cible 2022 : supérieure à 93 % • Valoriser l'empreinte sociale et/ou environnementale des unités de compte (UC) pour faciliter la prise de conscience des épargnants > Cible 2022 : 1 indicateur social et 1 indicateur environnemental sur toutes les UC	- Part ISR du fonds en euros à 93 % à fin 2022 - Les indicateurs environnementaux et sociaux ont été validés par les représentants du comité de direction générale MAIF VIE le 5 décembre 2022



Le comité s'est intéressé aux courriers et documents adressés aux adhérents par MAIF VIE, avec le souhait de réduire leur nombre au strict nécessaire pour diminuer la consommation de papier et réduire ainsi l'impact écologique de l'activité de l'entreprise, mais aussi pour les clarifier et les simplifier. On se tourne vers son assurance vie dans des moments parfois douloureux, où notre capacité d'attention ne nous permet pas de comprendre des informations complexes. Simplifier le langage de l'entreprise pour le rendre plus accessible participe d'une démarche d'empathie et de transparence dans laquelle est engagée MAIF VIE et à laquelle je suis très attentif.

> **Martin Péneau**, représentant des adhérents MAIF VIE



Tous les assureurs pratiquent aujourd'hui l'investissement engagé, mais en creusant le sujet on se rend compte que tous ne le font pas avec les mêmes exigences éthiques. La réglementation est fluctuante et parfois difficile à comprendre pour l'épargnant. Pour MAIF VIE, il s'agit de faire un travail pédagogique et de qualité en choisissant les bons indicateurs, tangibles et explicites pour les adhérents.

> **Franck Carnero**, directeur Mission et impact de MAIF

En avril 2022, l'offre d'assurance décès de MAIF VIE (Rassicap Solutions) a été complétée dans tous les nouveaux contrats souscrits d'une garantie « coups durs ». Le décès n'est plus le seul événement qui déclenche la garantie, certaines maladies graves désormais prévues au contrat justifiant également sa mise en œuvre. Sur cette même assurance décès, MAIF VIE suit de près l'évolution des sinistres sur son portefeuille suite à l'allègement de la sélection médicale.

Objectif 2 - Favoriser, par une attention sincère, l'épanouissement de ses acteurs internes au sein d'un collectif engagé

Actions	Indicateurs	Point d'avancement
Aligner la politique RH avec les 5 engagements	• Création avec le Délégué syndical et les membres du Comité social économique (CSE) d'un accord « Reconnaissance mutuelle » > Cible 2022 : mise en place d'un dialogue social itératif dans la perspective d'une signature avant fin 2022	Signature effective le 24 octobre 2022 de l'accord « Reconnaissance Mutuelle » avec l'avis favorable du CSE. Cet accord, fruit d'un travail de co-construction et d'un alignement volontaire avec le groupe MAIF, actualise, simplifie et fait évoluer les dispositifs liés à la classification, la rémunération, la mobilité et le parcours professionnel.



Des salariés MAIF VIE sont venus en comité de mission nous parler de leur métier, au cœur de la mission. Ils la portent concrètement, plus directement que moi qui ai participé en Conseil d'administration à la décision politique. Le volet employeur de la démarche mission est essentiel à mes yeux, afin que chacun se l'approprie pleinement.

> Marie-Pierre Elie, enseignante-chercheuse en droit public



J'ai suggéré qu'il pourrait être innovant de travailler sur la discrimination au travail par l'âge et la santé en tant qu'employeur. C'est un sujet encore très peu défriché alors qu'il concerne énormément de salariés.

> Anne-Catherine Husson-Traoré, directrice générale de Novethic



La démarche mission a renforcé un dialogue social plus continu, avec plus d'échanges, plus d'interactions, une réponse apportée à tous les questionnements.

Des avancées se sont mises en œuvre presque naturellement en interne, dans la continuité. Je pense à la démarche zéro papier inutile, au développement du télétravail. Le mécanisme de télétravail mis en place à MAIF VIE est plus souple que celui de MAIF. Le fait d'être plus petit que la maison mère permet d'être plus souple sur certains sujets RH et de pouvoir tester plus vite certains dispositifs.

> Florence Lecomte-Deweze, responsable du pôle RH de MAIF VIE

Rapport du comité de mission MAIF VIE 19

Objectif 3 - Contribuer à la construction d'une société plus solidaire à travers ses activités

Actions	Indicateurs	Point d'avancement
Fonds de solidarité	• Extension au domaine de la Prévoyance de la Commission d'arbitrage et de solidarité > Cible 2022 : réalisation d'une étude de faisabilité	L'étude de faisabilité a été réalisée et conclut à l'impossibilité de réaliser cette extension, pour des raisons juridiques. 4 scénarios alternatifs ont été identifiés (mise en place d'une commission spécifique à MAIF VIE, identification d'une enveloppe budgétaire pour un fonds de solidarité, implication des associations souscriptrices dans les arbitrages...), pour arbitrage des instances et mise en œuvre d'un scénario sur 2023.
Rendre l'offre plus accessible en assouplissant la sélection médicale	• En Prévoyance, allègement de la sélection médicale et refonte de la réassurance > Cible 2022 : réduction du taux de demande de pièces médicales par MAIF VIE de 69 % en 2021 à 45 % en 2022 • MAIF VIE reconnue en tant qu'acteur engagé > Cible 2022 : première réflexion stratégique et cartographie des acteurs pour éclairer les enjeux du débat sociétal sur la sélection médicale en assurance prévoyance	Le taux de demande de pièces médicales est de 44,4 % à fin décembre 2022 (vs un objectif maximal de 45 %). Environ 1500 souscriptions ont été concrétisées plus directement en 2022 grâce au nouveau process. Au global avec l'ensemble des mesures d'allègement de la sélection médicale, le taux de transformation des demandes de souscriptions Rassurer Solutions est de 85,6 % sur 2022, soit une progression de 6,7 % par rapport à l'an passé. Deux cartographies ont été effectivement réalisées : - Acteurs de l'assurance grâce à un benchmark sur les pratiques de sélections médicales de certains acteurs de marché (bon positionnement des pratiques MAIF VIE). - Acteurs politiques actifs sur le sujet, tant au niveau national qu'europpéen. Un radar des sujets d'actualité a été fait, qui conclut à un moindre intérêt pour le sujet au niveau des pouvoirs publics. Des pistes alternatives ont été identifiées, pour arbitrage par les instances de MAIF VIE.



MAIF VIE est confrontée à la réalité du marché et ne peut prendre un risque inconsidéré et mettre en péril son modèle économique en créant un effet d'aubaine sur certaines offres. Il y a sans doute un travail à faire

avec d'autres assureurs pour qu'ils se positionnent et partagent le risque. On peut influencer le marché et aller ainsi vers une société plus solidaire.

> **Christelle Bour**, en charge de la conformité et de la sécurité financière à MAIF VIE



La dimension sociale de l'investissement responsable est beaucoup moins riche d'initiatives et de référentiels que la dimension écologique et énergétique. En la matière, il y a plus de manifestations de bonne volonté que de modèles

concrets. MAIF VIE est précurseur sur le sujet de l'empreinte sociale. C'est un objectif en soi sur lequel on a besoin de continuer à travailler.

> **Pierre-René Lemas**, président de France Active et président du comité de mission MAIF VIE

Objectif 4 - Contribuer à la transition écologique à travers ses activités

Actions	Indicateurs	Point d'avancement
Une offre d'épargne alignée avec la trajectoire de l'Accord de Paris d'ici 2030 > Faire évoluer le portefeuille investissement vers la trajectoire + 1,5 °C	• Orienter une part du fonds en Euros vers le financement de la transition énergétique et écologique > Cible 2022 : part verte des investissements de MAIF VIE à 9 % • Réduction de l'empreinte carbone du fonds en euros > Cible 2022 : définition et validation du plan de réduction dans le cadre de la Net Zero Asset Owner Alliance	- La part verte s'élève à 12,3 % à fin 2022 (calculée en juin 2022) - Nouveaux investissements en faveur de la transition énergétique et écologique : 299 M€ dans des obligations vertes et 62 M€ d'engagements dans des fonds verts - Mise en œuvre de la stratégie de sortie des énergies fossiles : cession de la totalité des positions détenues en direct dans les entreprises du secteur du pétrole, pour un montant global de 75 M€ - Les cibles de MAIF VIE ont été validées en conseil d'administration en octobre 2022 : réduction de l'empreinte carbone du portefeuille de 25 % et hausse de la part verte à 13 % d'ici à 2025
Engager la réduction d'impact de l'activité de MAIF VIE par le déploiement d'un plan d'actions visant le « 0 papier inutile » et la transition vers le Green IT	• Définition, validation et début de mise en œuvre d'un plan d'actions pluriannuel suite au diagnostic réalisé > Cible 2022 : première mesure du coefficient brut de réduction de l'empreinte carbone des activités de MAIF VIE en matière de système d'information et usage du papier	- Construction d'un simulateur d'impact carbone des nouveaux projets - Organisation d'ateliers d'appropriation et de démultiplication du simulateur auprès du collectif managérial et des référents projets pour mise en œuvre
Identification de projets financés par MAIF/MAIF VIE ou dans lesquels MAIF/MAIF VIE pourrait investir	• Investir en faveur de la biodiversité > Cible 2022 : avoir concrétisé au moins une action de financement ou d'investissement en faveur de la biodiversité (y/c forêts)	- Premier investissement forestier réalisé en juin 2022 - Création d'un Groupement Foncier Forestier (GFF) dédié au groupe MAIF



Investir dans une forêt est un moyen pour MAIF VIE de réduire son empreinte carbone et de neutraliser ses émissions. Une manière de faire intelligente à mon sens, car MAIF a internalisé sa démarche en étant propriétaire et exploitant, ce qui permet de s'assurer d'une bonne gestion dans la durée et d'éviter les controverses.

> Léa Dunand Chatellet, Gérante, directrice de l'Investissement Responsable DNCA Finance



L'adhérent qui confie son épargne à MAIF VIE veut qu'elle soit rentable. Est-ce que les objectifs qui sont posés, ambitieux, sont atteignables et vont garantir sur le long terme la rentabilité des placements ? Ce sont des questions qu'on doit se poser. Les leviers ne sont pas si nombreux, et l'on essaie de résoudre une équation compliquée. Je trouve cela passionnant.

> Marie-Pierre Elie, enseignante-chercheuse en droit public

La part d'investissements ISR de MAIF VIE est au-dessus de la cible 2022. Elle a augmenté du fait de nouveaux investissements et de la conversion d'investissements plus anciens en ISR, grâce à un dialogue instauré avec les gestionnaires d'actifs.

Un recensement des principaux indicateurs appliqués sur les unités de compte proposées par MAIF VIE a été réalisé, et a mis en évidence une grande divergence d'indicateurs. MAIF VIE a donc fait le choix d'identifier une méthode de calcul permettant, à partir des données disponibles, d'avoir des indicateurs homogènes et communs à toutes les unités de compte. Il s'agirait notamment d'indicateurs du type émission de CO₂ pour une somme de 1 000 € investis, avec une communication externe sur un équivalent en trajets en véhicule.

Objectif 5 - Promouvoir le développement de modèles d'entreprises engagées dans la recherche d'impacts positifs

Actions	Indicateurs	Point d'avancement
Définir les critères de choix d'un partenaire & les engagements réciproques attendus	• 100 % des décisions de mise en place d'un partenariat s'appuient sur une grille de décision contenant des critères de choix liés à la Mission de MAIF VIE : la doctrine de choix des partenaires est actée par le comité de direction générale MAIF VIE et l'instance de suivi Entreprise à Mission > Cible 2022 : mise en œuvre de 2 outils (grille d'analyse d'évaluation de compatibilité des marques et radar stratégique) guidant l'arbre de décision sur le choix des nouveaux partenaires potentiels	Objectif atteint : outils opérationnels Désormais les outils sont mis en œuvre lors de détection de partenariat potentiel



L'objectif d'engager un dialogue avec le plus grand nombre de sociétés de gestion est primordial et compte tenu des moyens dont disposent les équipes MAIF, une cible de 20 principales sociétés de gestion à horizon 2025 paraît atteignable. En complément, les équipes MAIF adressent à l'ensemble des sociétés de gestion des questionnaires sur leurs pratiques en la matière. Il faut souligner que c'est un engagement unique sur le marché.

> **Léa Dunand Chatellet**, Gérante, directrice de l'Investissement Responsable DNCA Finance

03

**LA FEUILLE
DE ROUTE MISSION
2023**





Les enjeux du plan stratégique MAIF VIE 2023/2026

La feuille de route Mission 2023 a été transmise au comité. Elle s'inscrit dans le nouveau plan stratégique 2023/2026 de MAIF VIE, lui-même inscrit dans le nouveau plan stratégique du groupe MAIF, « Régénération ». Il est précisé que sa construction s'est également nourrie du plan projet de MAIF VIE, qui décline l'organisation et la contribution des collaborateurs de la filiale aux activités récurrentes et aux projets.

➔ **Élargir et mobiliser la communauté des sociétaires et adhérents**

MAIF VIE doit répondre aux attendus de ses différents profils d'adhérents tout en veillant à accompagner le développement sur la cible des trentenaires engagé par le groupe. Cela passe par la digitalisation accrue des parcours, le développement du réglementaire au service d'une relation de confiance avec les adhérents, l'intégration des standards de qualité MAIF dans la relation, le développement des leviers d'ouverture du portefeuille au-delà du sociétariat MAIF.

➔ **Développer et engager la communauté interne**

MAIF VIE doit continuer à grandir et soutenir le développement du groupe tout en gardant les spécificités liées à sa taille, adapter son organisation et son management, travailler aux évolutions de chaque métier pour poursuivre la montée en expertise, en faisant de l'inclusion et de la diversité des marqueurs de son modèle social.

La nouvelle feuille de route prend le relais de la précédente, en prolongeant les actions à impact conçues à un horizon pluriannuel et destinées à irriguer l'ensemble des métiers de MAIF VIE. Elle est composée de douze actions rattachées à un objectif statutaire, et s'appuie sur des indicateurs et des cibles à atteindre.

➔ **Concentrer les énergies au service de la performance**

MAIF VIE doit faire progresser la maîtrise de ses fondamentaux économiques par le biais des leviers comptables et actuariels, améliorer la maîtrise des risques grâce à l'exploitation de données consolidées et de qualité, améliorer son industrialisation en particulier en gestion pour concentrer ses forces sur les tâches à forte valeur ajoutée.

➔ **Agir face à l'urgence climatique**

MAIF VIE doit agir en tant qu'investisseur institutionnel à travers sa politique de placements. Elle doit s'engager en tant qu'assureur au travers de l'attribution d'un dividende écologique et de son offre aux adhérents, en tant qu'entreprise en travaillant sur la réduction de l'empreinte de ses activités opérationnelles.

Les actions au titre de la feuille de route 2023

Objectif 1 - Placer l'intérêt de ses sociétaires au cœur de ses activités

Concrètement pour MAIF VIE

Nous sommes exemplaires en matière d'attention sincère vis-à-vis de nos adhérents. Nous leur donnons les leviers pour s'engager et prendre des décisions éclairées. Nous leur donnons un rôle actif dans les décisions de l'entreprise.

> Piloter et améliorer la chaleur de la relation client, en particulier dans les moments sensibles de la relation

Indicateurs clés 2023

- Taux d'excellence de la relation à fin 2023 : 95 %
- Audit et mise à jour des indicateurs de suivi
- Traitement de 5 parcours les plus générateurs d'insatisfaction pour les adhérents

> Proposer une offre d'épargne responsable et en apporter des preuves concrètes

Indicateurs clés 2023

- Part ISR du fonds en euros supérieure ou égale à 95 %
- Part sociale du fonds en euros supérieure ou égale à 6 %
- Réaliser les calculs des indicateurs environnementaux et sociaux sur les UC d'actifs cotés
- Faire preuve de transparence en communiquant auprès des adhérents les indicateurs environnementaux et sociaux

> Mandats thématiques et rénovation de la politique de frais du contrat Assurance vie Responsable et Solidaire (transparence en enjeux de conquête)

Indicateurs clés 2023

- Les travaux préparatoires mandats thématiques sont réalisés par le Marketing, la Direction des investissements et des placements et MAIF VIE
- Les travaux économiques préparatoires à la nouvelle politique de frais sont réalisés



Sociétaires

Objectif 2 - Favoriser, par une attention sincère, l'épanouissement de ses acteurs internes au sein d'un collectif engagé

Concrètement pour MAIF VIE

Dans une logique de symétrie des attentions, nous portons une attention sincère à nos collaborateurs.

Nous leur donnons les leviers pour s'engager et nous reconnaissons cet engagement.

> Politique d'inclusion et de diversité

Indicateurs clés 2023
• Mise en place d'un processus de recrutement inclusif : - 80 % des grilles d'évaluation des recrutements complétés - Révision de l'accord handicap

> Développer des formations « culture écologique et sociale »

Indicateurs clés 2023
• Au moins 1 module de formation et sensibilisation des acteurs internes de MAIF VIE à la Mission et aux enjeux de la Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) identifié

> Déploiement d'un réseau d'ambassadeurs « Mission » au sein de MAIF VIE

Indicateurs clés 2023
• Mise en place effective du réseau avec 8 réunions minimum dans l'année pour déployer la culture de la Mission et des actions associées



Acteurs internes

Objectif 3 - Contribuer à la construction d'une société plus solidaire à travers ses activités

Concrètement pour MAIF VIE

Nous militons pour l'accessibilité de nos produits pour tous. Cela passe par l'attention portée aux publics fragiles, accessibilité financière, pédagogie et clarté de nos offres.



Société
Axe social

> Mécanisme de solidarité en Prévoyance

Indicateurs clés 2023

- Un premier scénario arbitré et testé

> Rendre l'offre Prévoyance (Rassurcap Solutions) plus accessible en assouplissant la sélection médicale

Indicateurs clés 2023

- Taux de demande de pièces médicales par MAIF VIE inférieur ou égal à 45 %

Objectif 4 - Contribuer à la transition écologique à travers les activités

Concrètement pour MAIF VIE

Cet engagement en faveur de la transition écologique s'exprime :

- à travers notre modèle opérationnel ;
- à travers nos investissements.

> Une offre d'épargne dans le respect des objectifs de l'Accord de Paris

Indicateurs clés 2023

- Part verte du fonds en euros supérieure ou égale à 12 %
- Déployer les outils de pilotage de l'empreinte carbone du portefeuille

> Engager la réduction d'impact de l'activité de MAIF VIE par le déploiement d'un plan d'actions visant le « 0 papier inutile » et la transition vers le Green IT

Indicateurs clés 2023

- L'ensemble des relevés annuels sont réalisés en format exploitable pour la digitalisation
- L'ensemble des conditions générales du contrat d'épargne Assurance vie Responsable et Solidaire sont adressés au format numérique

> Assurance Emprunteur : pérenniser le bonus énergétique à la souscription et instruire le cours de vie sur la cotisation en cas d'achat à crédit d'un bien immobilier peu énergivore (diagnostic énergétique entre A et C)

Indicateurs clés 2023

- Le bonus énergétique à la souscription est installé
- Les travaux préparatoires à l'élaboration d'un bonus énergétique pour le cours de vie sont menés



Société
Axe environnement

Objectif 5 - Promouvoir le développement de modèles d'entreprises engagées dans la recherche d'impacts positifs

Concrètement pour MAIF VIE

- Nos investissements (épargne et cotisations) soutiennent les modèles d'entreprise engagés.
- Nos engagements sont déployés en coopération avec des partenaires stratégiques eux aussi en chemin vers un modèle à impact positif.

> Politique d'achat responsable appliquée par tous les acteurs décisionnaires

Indicateurs clés 2023

- Élaboration puis mise en œuvre d'une grille d'analyse de l'engagement RSE des nouveaux fournisseurs/prestataires potentiels à l'occasion des appels d'offres



Société
Axe modèles
économiques



Nous allons avancer axe par axe, sur des objectifs ambitieux mais raisonnables, clairement identifiés. MAIF VIE s'en donne les moyens. Elle a une longueur d'avance par rapport aux sociétés du marché, qui sont tentées de privilégier la communication au réel. Il s'agit de garder ce temps d'avance. Je suis très confiant.

> Pierre-René Lemas, président de France Active et président du comité de mission MAIF VIE



J'ai la chance de participer, de comprendre de l'intérieur ce qu'est la mission et son impact, mon souhait est qu'en 2023 les salariés de MAIF VIE puissent être embarqués plus largement et vivre au quotidien les implications concrètes de la mission.

> Christelle Bour, en charge de la conformité et de la sécurité financière à MAIF VIE



Pour toutes les entreprises, la mesure de l'impact des investissements et des activités à travers des indicateurs pertinents et fiables est appelée à se structurer. Il va s'agir d'identifier, harmoniser et tracer toutes les données dont on dispose, afin de les maîtriser en termes de communication. C'est un enjeu très important de crédibilité et de transparence vis-à-vis des parties prenantes, essentiel pour l'entreprise à mission, dont s'est aussi emparé le régulateur.

> Léa Dunand Chatellet, Gérante, directrice de l'Investissement Responsable DNCA Finance

MAIF.FR

Retrouvez-nous aussi sur   

MAIF VIE - Société anonyme au capital de 122 000 000 € - RCS Niort 330 432 782 - CS 90000 - 79029 Niort cedex 9.
Entreprise régie par le Code des assurances.

04/2023 - Réalisation Nathalie Louvet pour le Studio de création MAIF.
Crédits photos : Graham Oliver/Solstock, Éric Audras/GettyImages, Maskot/GettyImages,
Oliver Rossi Photography/GettyImages, kasto80/GettyImages, Jean-Louis Carli/MAIF,
Mélanie Chaigneau/MAIF, Nicolas Friess/MAIF, Laurent Lamard, Jimmy Seng, Fabian Voizard.



Annexe 3 - Avis de vérification société à mission



Avis de vérification-REV06 28-10-2022
RV_00033_2022_v1
31/12/2022

Avis de l'organisme tiers indépendant, sur la vérification de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

MAIF VIE

200, avenue Salvador Allende CS 90000

79038 NIORT CEDEX 9

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux sociétaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (tierce partie), accrédité Cofrac Vérification, n°3-1860 (liste des implantations et portée disponibles sous www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que votre entité s'est fixée sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission et relative à la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 joint au rapport de gestion en application des dispositions de l'article L. 210-10 du Code de commerce et de notre programme disponible sur demande.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause, sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission et à la fin de la période couverte par notre vérification :

- le fait que l'entité ait mis en œuvre des moyens adéquats pour chaque objectif social et environnemental retenu en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrit dans ses statuts,
- le fait que l'entité ait atteint les résultats qu'elle a définis à la fin de la période couverte par la vérification, pour chaque objectif social et environnemental retenu en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrit dans ses statuts, et que
- par conséquent, la société MAIF VIE respecte chacun des objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est donné pour mission de poursuivre, en cohérence avec sa raison d'être et son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux.

Commentaires

Nous soulignons que pour l'ensemble des objectifs opérationnels, les actions identifiées ont été pilotées avec des ressources cohérentes avec la capacité de l'entreprise et des outils de pilotage sont utilisés en lien avec le résultat visé.



Avis de vérification-REV06 28-10-2022
RV_00033_2022_v1
31/12/2022

Nous soulignons les moyens mis en œuvre pour le fonctionnement du Comité de mission. A leur nomination et au cours de la période couverte par la vérification, les membres du Comité de mission ont reçu la documentation nécessaire à la compréhension des enjeux de l'entreprise.

Nous soulignons que l'ensemble des vérifications réalisées sur les résultats présentés n'ont pas révélé d'anomalie significative.

Préparation de l'information liée à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lequel s'appuyer pour évaluer et mesurer les informations portant sur les objectifs sociaux et environnementaux permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux doivent être lues et comprises en se référant au rapport de mission.

Responsabilité de l'entité

Il appartient à l'entité de désigner un Comité de mission chargé d'établir annuellement un rapport en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce. Ce rapport est joint au rapport de gestion.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

En application des dispositions de l'article R. 210-21 du code de commerce, il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur le respect par l'entité des objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

N'ayant pas été impliqués dans la préparation de l'information liée à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous sommes en mesure de formuler une conclusion indépendante d'assurance modérée sur ladite information.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions de l'article R. 210-21 du code de commerce et de la norme ISO 17029.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables. Nous appliquons un programme disponible sur demande.



Avis de vérification-REV06 28-10-2022
RV_00033_2022_v1
31/12/2022

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 3 personnes et se sont déroulés entre janvier et mars 2023 sur une durée totale d'intervention de 4 mois.

Nous avons mené 14 entretiens.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives.

Les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée.

Nous avons pris connaissance des activités de l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission, de la formulation de sa raison d'être ainsi que ses enjeux sociaux et environnementaux.

Nos travaux ont porté sur :

- l'analyse du modèle de mission (contenant la raison d'être de l'entité précisée dans ses statuts, les objectifs sociaux et environnementaux retenus en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrits dans ses statuts, la déclinaison de ces objectifs en résultats et le cas échéant, les objectifs opérationnels et indicateurs clés de suivi)
- la revue de l'adéquation des moyens
- la revue de l'atteinte des objectifs sociaux et environnementaux retenus en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrits dans ses statuts.

Concernant l'analyse du modèle de mission :

- Nous avons vérifié la présence dans les statuts de la raison d'être et des objectifs sociaux et environnementaux, la présence de la mention de la qualité de société à mission sur le kbis ;
- Nous avons vérifié la présence d'un salarié dans le comité de mission ou d'un salarié référent de mission ;
- Nous avons fait une relecture critique du rapport de mission et collecté différents documents relatifs à la mission ;
- Nous avons revu la cohérence du modèle de mission (cohérence entre la raison d'être, les objectifs sociaux et environnementaux, les résultats et le cas échéant les objectifs opérationnels et indicateurs clés de suivi) ;
- Nous avons apprécié la cohérence entre le modèle de mission et l'activité de la société au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux ;
- Nous avons interrogé l'organe en charge de la gestion de la société sur la mise en place de la qualité de société à mission et la manière dont la société exécute son ou ses objectifs sociaux et environnementaux.

Concernant l'adéquation des moyens :

- Nous nous sommes enquis de l'existence d'actions menées et de moyens affectés à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux ;
- Nous avons identifié des preuves à collecter sur une partie de ces moyens et actions puis réalisé, le cas échéant des tests sur la cohérence des évolutions et des tests de détail consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des preuves ;



Avis de vérification-REV06 28-10-2022
RV_00033_2022_v1
31/12/2022

- Nous avons interrogé des parties prenantes sur les actions menées et les moyens affectés au regard de l'évolution des affaires sur la période.

Concernant l'atteinte des objectifs :

- Nous nous sommes enquis de l'existence de mesures des résultats (données historiques qualitatives ou quantitatives sous forme d'objectifs opérationnels et/ou d'indicateurs clés de suivi) atteints par la société à la fin de la période couverte par la vérification pour chaque objectif social et environnemental ;
- Nous avons revu les procédures de mesure de ces résultats (procédures de collecte, de compilation, d'élaboration, de traitement et de contrôle) et le périmètre de ces résultats ;
- Nous avons identifié des preuves à collecter sur une partie des résultats (qualitatifs et quantitatifs). Pour les résultats quantitatifs, nous avons réalisé des tests sur la cohérence des évolutions (et, le cas échéant, des tests de détail consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des preuves)
- Nous nous sommes enquis de l'appréciation de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux auprès du Comité de mission. Nous nous sommes enquis de l'analyse dans le rapport de mission, des résultats atteints par la société à la fin de la période couverte par la vérification au regard de leurs trajectoires attendues.
- Nous avons corroboré ces informations collectées avec la perception qu'ont les parties prenantes des effets et impacts sur l'entité.
- Nous avons vérifié la bonne atteinte des résultats à la fin de la période couverte par la vérification pour chaque objectif social et environnemental et le cas échéant, l'existence de circonstances extérieures à la société ayant affecté le respect de ces objectifs.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable effectuée selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Fait à Toulouse, le 31 mars 2023

L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT

SAS CABINET DE SAINT FRONT

Pauline de Saint Front

Présidente



A woman in a plaid shirt is standing on a mossy forest floor, smiling and looking towards the right. In the background, a waterfall cascades down a rocky ledge. The scene is set in a dense forest with tall trees and dappled sunlight. The image has a dark, moody overlay, and the text is prominently displayed in the upper half.

02

LES RÉOLUTIONS



LES RÉSOLUTIONS

Résolutions soumises à l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2023

Première résolution

Après avoir pris connaissance des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes, l'assemblée générale approuve les comptes sociaux de MAIF VIE et le résultat (+ 51 214 191,69 euros) de l'exercice 2022, tels qu'ils ont été arrêtés par le conseil, et donne en conséquence au conseil d'administration quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale des actionnaires :

- d'approuver les comptes sociaux et le résultat net comptable (+ 51 214 191,69 euros), tels qu'ils ont été arrêtés par le conseil ;
- de prélever sur le résultat la somme de 173 218,00 euros à titre de dotation de la réserve pour fonds de garantie, en application de la loi du 25 juin 1999 ;
- de verser des dividendes pour un montant de 907 171 euros ;
- d'affecter le solde du résultat bénéficiaire de 50 133 802,69 euros en réserve pour développement des activités.

La réserve pour fonds de garantie s'élèvera ainsi à 2 792 185,84 euros et la réserve pour développement des activités à 262 147 881,42 euros.

La proposition de versement de dividendes à MAIF correspond à une partie de la quote-part 2022 de MAIF VIE au titre du dividende écologique groupe. Le reste de la contribution de l'entreprise se fera au travers d'un dispositif distinct.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

Après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions relevant de l'article L. 225-38 du Code de commerce, l'assemblée générale :

- constate qu'aucune nouvelle convention réglementée, telle que définie à l'article L. 225-38 du Code de commerce n'a été autorisée au cours de l'exercice 2022 ;
- prend acte de la poursuite de l'application en 2022 des conventions conclues et régulièrement autorisées par le conseil d'administration au cours d'exercices antérieurs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de renouveler Monsieur Yves PELLICIER aux fonctions d'administrateur, pour une durée de six années qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale 2029 qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2028.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de nommer Madame Estelle CORDONNIER aux fonctions d'administratrice, pour une durée de six années qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale 2029 qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2028.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer toutes les publications et formalités prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

03

LES RAPPORTS





LES RAPPORTS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2022)
À l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MAIF VIE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et

sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Valorisation des actifs financiers

Point clé de l'audit

MAIF VIE détient des actifs financiers (y compris les placements représentant les unités de compte), dont la valeur brute comptable à l'actif de votre bilan s'élève à 12 253 M€ (dont 778 M€ de placements représentant les UC) au 31 décembre 2022.

Selon la réglementation comptable applicable au secteur de l'assurance, la valeur de ces actifs ou de ces titres doit être évaluée à chaque clôture afin de vérifier l'absence de perte de valeur pouvant conduire à une dépréciation.

Le risque n'est pas uniforme pour toutes les typologies d'actifs financiers. Le risque est plus important pour les actifs financiers difficiles à valoriser compte tenu du fait que leur valeur de marché n'est pas facilement identifiable ou en l'absence de valeur de marché.

Les notes 3 et 4 de l'annexe aux comptes annuels précisent les modalités d'évaluation des actifs de placements.

Les actifs financiers ont été considérés comme un point clé de l'audit compte tenu de leur caractère significatif au bilan et du degré de jugement nécessaire pour la valorisation de certains d'entre eux.

Réponses apportées par le collège des commissaires aux comptes lors de l'audit

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la valorisation des placements financiers, nos travaux ont notamment consisté à :

- examiner le dispositif de contrôle mis en place pour apprécier la réalité et la valorisation des placements ;
- réaliser une contre-valorisation indépendante sur l'ensemble du portefeuille des placements cotés ;
- évaluer la méthodologie et les hypothèses des modèles de valorisation des placements non-cotés (immobilier, *private equity*) ;
- tester, par sondage, des valorisations des placements non-cotés ;
- rapprocher par sondage des quantités en portefeuille avec les relevés des dépositaires ;
- revoir les contrôles généraux informatiques relatifs à l'outil de gestion des placements, et la revue des états clés générés par l'outil de gestion des placements ;
- vérifier le calcul des éventuelles dépréciations nécessaires ;
- vérifier le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de

nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations prudentielles (couverture de la marge de solvabilité) extraites du rapport prévu par l'article L.355-5 du Code des assurances.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017.

LES RAPPORTS

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4 et L. 22-10-10 du Code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société MAIF VIE par votre assemblée générale du 16 juin 2016 pour le cabinet Mazars et du 6 juin 2002 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2022, le cabinet Mazars était dans la 7^e année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la 21^e année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la

convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

LES RAPPORTS

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice

et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

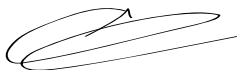
Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly Sur Seine et Paris La Défense, le 18 avril 2023
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric TROUILLARD MIGNEN



MAZARS
Pierre DE LATUDE



Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022)
Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce et de l'article R. 322-7 du Code des assurances, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce et à l'article R. 322-7 du Code des assurances relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce et de l'article R. 322-7 du Code des assurances.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce et de l'article R. 322-7 du Code des assurances, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

LES RAPPORTS

Convention d'intermédiation pour la commercialisation du contrat Rassicap Solutions entre MAIF VIE et MGEN

Cette convention a été résiliée au cours de l'exercice et a cessé de produire ses effets au 2 avril 2021. Malgré l'arrêt de la commercialisation sur l'exercice 2021, MAIF VIE a continué de verser à la MGEN des commissions sur les contrats renouvelés, correspondant à 2 % du chiffre d'affaires renouvelé. Le montant de ces commissions versées en 2022 au titre de la rémunération de la distribution du produit Rassicap Solutions (effective depuis le 15/04/2014) s'élève à 40 224,46 euros pour la MGEN.

Émission de titres subordonnés souscrits par la MAIF et la CASDEN BANQUE POPULAIRE (contrat signé le 11 janvier 2005 préalablement autorisé par le Conseil)

Le montant des intérêts versés par MAIF VIE en 2022 au titre de la rémunération des titres subordonnés remboursables s'élève à 614 652 euros pour la MAIF et 153 663 euros pour la CASDEN Banque Populaire.

Accord cadre, accord de distribution et traité de réassurance du contrat Sollicitudes entre les groupes MAIF et MGEN

Un accord signé le 15 avril 2021 a formalisé la résiliation des conventions collectives d'assurance, de l'accord de distribution et des traités de réassurance conclus entre les entités du groupe MAIF et MGEN. Le montant des commissions versées en 2022 au titre de la rémunération de la distribution du produit Sollicitudes (mis en place au 1^{er} janvier 2012) s'élève à 310 311,38 euros avec respectivement 328 931,63 euros pour MAIF et - 18 620,25 euros pour MGEN. Ce montant versé correspond à des régularisations sur les souscriptions 2021.

Fait à Neuilly Sur Seine et Paris La Défense, le 18 avril 2023
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric TROUILLARD MIGNEN



MAZARS
Pierre DE LATUDE





04

LES ÉTATS FINANCIERS





LE COMPTE DE RÉSULTAT EXERCICE 2022

Compte technique de l'assurance vie		Opérations brutes N	Cessions et rétrocessions N	Opérations nettes N	Opérations nettes N - 1	Variation nette N/N - 1	Variation en % N/N - 1
Primes	+	834 368	25 579	808 789	785 295	23 494	2,99 %
Produits des placements		356 689	-	356 689	337 632	19 057	5,64 %
Revenus des placements	+	258 540	-	258 540	252 207	6 333	2,51 %
Autres produits des placements	+	13 627	-	13 627	6 542	7 085	108,30 %
Profits provenant de la réalisation de placements	+	84 522	-	84 522	78 883	5 639	7,15 %
Ajustement ACAV (plus-values)	+	8 855	-	8 855	78 691	- 69 836	- 88,75 %
Autres produits techniques	+	5 009	-	5 009	4 920	89	1,81 %
Charges des sinistres	-	592 667	7 062	585 605	542 492	43 113	7,95 %
Prestations et frais payés	-	567 908	4 633	563 275	521 978	41 297	7,91 %
Charges des provisions pour sinistres	-	24 759	2 429	22 330	20 514	1 816	8,85 %
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	-	- 215 124	4 784	- 219 908	43 300	- 263 208	- 607,87 %
Provisions d'assurance vie	-	- 234 704	5 464	- 240 168	- 113 735	- 126 433	111,16 %
Provisions sur contrats en unités de compte	-	20 761	-	20 761	156 485	- 135 724	- 86,73 %
Autres provisions techniques	-	- 1 181	- 680	- 501	550	- 1 051	- 191,09 %
Participations aux résultats	-	497 753	121	497 632	413 259	84 373	20,42 %
Frais d'acquisition et d'administration	-	79 073	7 801	71 272	65 762	5 510	8,38 %
Frais d'acquisition	-	66 009	-	66 009	61 578	4 431	7,20 %
Frais d'administration	-	13 064	-	13 064	12 391	673	5,43 %
Commissions reçues des réassureurs	+	-	7 801	- 7 801	- 8 207	406	- 4,95 %
Charges des placements	-	69 305	-	69 305	51 450	17 855	34,70 %
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	-	8 380	-	8 380	8 985	- 605	- 6,73 %
Autres charges des placements	-	35 742	-	35 742	32 540	3 202	9,84 %
Pertes provenant de la réalisation de placements	-	25 183	-	25 183	9 925	15 258	153,73 %
Ajustement ACAV (moins-values)	-	90 379	-	90 379	229	90 150	-
Autres charges techniques	-	16 402	-	16 402	14 430	1 972	13,67 %
Produits des placements transférés	-	11 658	-	11 658	10 658	1 000	9,38 %
Résultat technique des opérations vie		62 808	5 811	56 997	64 958	- 7 961	

Chiffres exprimés en milliers d'euros.

Compte non technique		Opérations N	Opérations N – 1
Résultat technique de l'assurance vie	+	56 997	64 958
Produits des placements alloués	+	11 658	10 658
Autres produits non techniques	+	1 103	953
Autres charges non techniques	–	1 644	-
Résultat exceptionnel		- 1 167	- 459
Produits exceptionnels	+	157	24
Charges exceptionnelles	–	1 324	483
Participation et intéressement des salariés	–	780	5 361
Impôt sur les bénéfices	–	14 953	20 417
Résultat de l'exercice		51 214	50 332

Chiffres exprimés en milliers d'euros.

LE BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2022

ACTIF

Rubriques	N	N - 1	Variation nette N/N - 1	Variation en % N/N - 1
Actifs incorporels	18 463	22 942	- 4 479	- 19,52 %
Placements	11 474 299	11 076 666	397 633	3,59 %
Terrains et constructions	709 434	674 133	35 301	5,24 %
Autres placements	10 764 865	10 402 533	362 332	3,48 %
Placements des contrats en unités de compte	778 385	708 868	69 517	9,81 %
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	84 985	77 730	7 255	9,33 %
Provisions pour primes non acquises (non vie)	920	1 000	- 80	-
Provisions d'assurance vie	71 938	66 474	5 464	8,22 %
Provisions pour sinistres (vie)	9 227	6 798	2 429	35,73 %
Provisions pour participation aux bénéfices (vie)	574	452	122	26,99 %
Provisions pour égalisation	131	148	- 17	- 11,49 %
Autres provisions techniques (vie)	2 195	2 858	- 663	- 23,20 %
Créances	35 993	27 060	8 933	33,01 %
Créances nées d'opérations d'assurance directe	11 750	13 589	- 1 839	- 13,53 %
Créances nées d'opérations de réassurance	0	515	- 515	-
État, organismes de Sécurité sociale et collectivités publiques	879	284	595	209,51 %
Débiteurs divers	23 364	12 672	10 692	84,38 %
Autres actifs	54 755	149 653	- 94 898	- 63,41 %
Actifs corporels d'exploitation	4 787	4 571	216	4,73 %
Comptes courants et caisse	49 968	145 082	- 95 114	- 65,56 %
Comptes de régularisation - Actif	128 878	131 443	- 2 565	- 1,95 %
Intérêts et loyers acquis non échus	95 516	98 786	- 3 270	- 3,31 %
Autres comptes de régularisation	33 362	32 657	705	2,16 %
Total de l'actif	12 575 758	12 194 362	381 396	

Chiffres exprimés en milliers d'euros.

LE BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2022

PASSIF

Rubriques	N	N - 1	Variation nette N/N - 1	Variation en % N/N - 1
Fonds propres	641 147	591 485	49 662	8,40 %
Capital social	122 000	122 000	0	0,00 %
Autres réserves	367 933	319 153	48 780	15,28 %
Report à nouveau	100 000	100 000	0	0,00 %
Résultat de l'exercice	51 214	50 332	882	1,75 %
Passifs subordonnés	34 500	34 500	0	0,00 %
Provisions techniques brutes	10 798 057	10 560 291	237 766	2,25 %
Provisions pour primes non acquises (non vie)	9 715	9 570	145	1,52 %
Provisions d'assurance vie	10 112 831	9 881 162	231 669	2,34 %
Provisions pour sinistres (vie)	127 322	102 557	24 765	24,15 %
Provisions pour participation aux bénéfices (vie)	543 288	560 920	- 17 632	- 3,14 %
Provisions pour égalisation	1 175	1 260	- 85	- 6,75 %
Autres provisions techniques (vie)	3 726	4 822	- 1 096	- 22,73 %
Provisions techniques des opérations en unités de compte	778 385	708 868	69 517	9,81 %
Provisions	4 497	2 283	2 214	96,98 %
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	83 794	76 937	6 857	8,91 %
Autres dettes	58 832	54 933	3 899	7,10 %
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	944	1 229	- 285	- 23,19 %
Dettes nées d'opérations de réassurance	3 332	1 926	1 406	136,98 %
Personnel	3 488	7 772	- 4 284	- 55,12 %
État, organismes de Sécurité sociale et collectivités publiques	15 678	3 674	12 004	326,73 %
Créanciers divers	35 390	40 332	- 4 942	- 12,25 %
Comptes de régularisation - Passif	176 546	165 065	11 481	6,96 %
Total du passif	12 575 758	12 194 362	381 396	

Chiffres exprimés en milliers d'euros.

Tableau des engagements reçus et donnés	N	N - 1	Variation nette N/N - 1	Variation en % N/N - 1
Engagements reçus	9 360	9 360	0	
Engagements donnés	9 554	9 493	61	
Avals, cautions et garanties de crédit donnés	21	33	- 12	
Autres engagements donnés	9 533	9 460	73	
Encours d'instruments financiers à terme	0	0	0	
Nantissement des réassureurs	819	0	819	

Chiffres exprimés en milliers d'euros.

ANNEXE AUX COMPTES

SOMMAIRE

87 FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

88 PRINCIPES COMPTABLES ET MODE D'ÉVALUATION RETENUS

- Bilan
- Hors bilan
- Compte de résultat
- Dérogation aux principes généraux
- Changement de méthode, de présentation et d'estimation
- Événements postérieurs à la date de clôture

96 INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

- Bilan
- Hors bilan
- Compte de résultat
- Autres informations

Faits caractéristiques de l'exercice

Environnement économique et financier

L'invasion de l'Ukraine par la Russie a bouleversé l'environnement global (géopolitique et économique) et engendré des tensions durables sur l'inflation.

Dans ce contexte :

- l'indice des prix à la consommation a atteint des niveaux inédits depuis les débuts de l'euro et a augmenté de 5,9 % par rapport à décembre 2021 ;
- les taux ont fortement augmenté et les marchés obligataires ont enregistré leur plus mauvaise année depuis les années 1980. Le taux de l'OAT française est passé de 0,2 % à plus de 3 % fin 2022.

La conjoncture reste donc très volatile et marquée par l'ampleur exceptionnelle des incertitudes liées tant à la normalisation des politiques monétaires qu'à la situation géopolitique.

Les événements constatés au cours de l'exercice 2022 relatifs au conflit entre la Russie et l'Ukraine n'ont pas eu d'impacts significatifs sur les actifs financiers de MAIF VIE étant donné l'absence d'expositions directes et l'exposition marginale indirecte sur ces pays. Le portefeuille d'actifs a fait l'objet d'un suivi régulier tout au long de l'exercice.

Cet environnement global n'a pas eu d'impact majeur sur les comptes de MAIF VIE à fin 2022.

Enrichissement de la gamme d'unités de compte (UC) pour les produits Assurance vie Responsable et Solidaire et PER Responsable et Solidaire

Afin de renforcer son offre 100 % labellisée responsable, solidaire et verte, MAIF VIE a intégré les UC MAIF Rendement Vert et PERIAL Euro Carbone dans les formules de gestion pilotée et a remplacé les UC NN Patrimonial par l'UC Échiquier Arty SRI afin d'être au plus près de ses engagements.

Évolution du contrat Rassurcap Solutions

Afin d'ancrer sa singularité, MAIF VIE a fait évoluer son contrat d'assurance décès en intégrant une nouvelle

garantie « Maladie grave », en rendant plus accessible les avances sur capital, les augmentations forfaitaires du capital garanti et en appliquant une exonération de cotisations pendant 3 ans sous certaines conditions. L'impact de ces évolutions sur les comptes 2022 de MAIF VIE est non significatif.

Stratégie Emprunteur

Depuis janvier 2022, le produit Avantage Emprunteur est distribué par Assurée Distribution, filiale du groupe Meilleurtaux. À la suite de la parution de la loi Lemoine, MAIF VIE a décidé d'arrêter la commercialisation du produit AEM V3 au 31 mai 2022 et de décaler la commercialisation du produit AEM V4 en octobre 2022. Cette nouvelle génération est distribuée et gérée en délégation par SECURIMUT, CBP reste le gestionnaire du portefeuille en run-off des anciennes générations d'AEM.

Arrêt de commercialisation du produit Prévoyance Professionnelle

L'absence de rentabilité et le manque de potentiel d'équipement de Prévoyance Professionnelle du portefeuille existant ont conduit à arrêter la commercialisation du produit Prévoyance Professionnelle depuis le 22 juillet 2022. Les contrats en portefeuille seront résiliés en date du 31 décembre 2023.

La convention de gestion avec CBP courant jusqu'au 31 décembre 2025, il a été convenu entre les parties d'indemniser CBP au titre des coûts de développement non rentabilisés et de la compensation des pertes de business futur post 31 décembre 2023.

À ce titre, une charge nette a été comptabilisée dans les comptes 2022 à hauteur de 234 k€.

MNT, distributeur du produit Épargne vie simplicité (EVS)

Dans la continuité du développement de la stratégie B2B2C de MAIF VIE, EVS est commercialisé depuis le 7 juillet 2022 par la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT). Ainsi, après Harmonie Mutuelle et MGEN, c'est la troisième mutuelle du groupe VyV à commercialiser EVS.

ANNEXE AUX COMPTES

Principes comptables et mode d'évaluation retenus

Les comptes présentés ont été établis conformément aux dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n° 2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles générales d'établissement des comptes annuels.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Les articles cités dans cette annexe font référence au Code des assurances ou, à défaut, au règlement ANC n° 2015-11.

Bilan

Note 1 : Actifs incorporels

Ce poste comprend notamment des progiciels, des droits d'usage et des immobilisations incorporelles liées à des livraisons à soi-même de solutions informatiques qui sont amortis linéairement sur une durée de 3 à 8 ans.
La nature et le montant des comptes figurant sur cette ligne sont précisés dans la note 29.

Note 2 : Actifs corporels

Les actifs corporels d'exploitation sont inscrits à l'actif pour leur coût d'acquisition, sous déduction, le cas échéant, d'une valeur résiduelle à la condition qu'elle soit mesurable de manière fiable et significative, et font l'objet d'amortissements annuels selon les modalités suivantes :

- agencements, aménagements, installations : linéaire sur 5 ou 10 ans ;
- matériel de transport : linéaire sur 5 ans ;
- matériel informatique et bureautique : linéaire sur 3 ou 4 ans ;
- mobilier et matériel de bureau : linéaire sur 5 ou 10 ans ;
- autres matériels : linéaire sur 5 ans.

Note 3 : Placements immobiliers

Les placements immobiliers sont composés de parts et actions de sociétés immobilières et à objet foncier non cotées, inscrits au bilan pour leur coût d'acquisition.
La valeur de réalisation des parts et actions de sociétés immobilières et à objet foncier est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Entre deux expertises, cette valeur est actualisée annuellement et certifiée par un expert agréé.

Les parts des SCPI et des SPPICAV sont évaluées, respectivement, sur la base du prix d'exécution et de la valeur liquidative établis et publiés par la société de gestion.
Les parts et actions de sociétés immobilières et à objet foncier en moins-value latente font l'objet d'un examen en vue de déterminer le caractère durable de la dépréciation.

Note 4 : Autres placements

La distinction entre les placements relevant des articles R. 343-9 et R. 343-10 se fait en conformité avec les articles du Code des assurances.

Ainsi, toutes les valeurs amortissables énumérées aux 1°, 2°, 2° bis et 2° ter de l'article R. 332-2, autres que les obligations et les parts indexées, les parts de fonds communs de créance et les titres participatifs, sont classées à l'article R. 343-9 ; les autres valeurs relèvent donc de l'article R. 343-10.

Titres à revenu fixe (article R. 343-9)

Les obligations et les titres de créance négociables sont enregistrés à leur coût d'acquisition hors coupons courus. La différence entre le coût d'acquisition et la valeur de remboursement est rapportée au résultat selon une méthode linéaire (obligations à taux variable ou indexées sur l'inflation) ou actuarielle (obligations à taux fixes) sur la durée résiduelle des titres par la comptabilisation soit d'une charge (surcote), soit d'un produit (décote). Les frais d'acquisition sont portés en charges.

À l'inventaire, le gain ou la perte lié à l'indexation sur le niveau général des prix de certaines obligations est enregistré en produits ou en charges.

L'évaluation des titres correspond au dernier cours coté ou à défaut à la valorisation communiquée par l'émetteur, conformément à l'article R. 343-11.

Une dépréciation à caractère durable n'est constituée que s'il existe un risque avéré de contrepartie (le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements) et si la perte de valeur peut être estimée de façon fiable, conformément au règlement de l'ANC 2015-11.

Dans cette éventualité, le montant de la dépréciation est égal à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés au taux d'intérêt effectif d'origine (taux actuariel de rendement), corrigé de l'augmentation depuis la comptabilisation initiale de la marge d'intérêt par rapport au taux sans risque.

Titres amortissables (article R. 343-10)

Les obligations de crédit ou émises par un fonds de prêt à l'économie non cotées et les prêts sont amortis selon le principe des surcotes décotes comme les titres estimés selon l'article R. 343-9 mentionnés ci-dessus. Les frais d'acquisition sont portés en charges.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes est la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise, conformément à l'article R. 343-11.

Les règles de dépréciations de ces titres sont définies par le règlement de l'ANC :

- lorsque l'organisme d'assurance a l'intention et la capacité de détenir les placements amortissables classés à l'article R. 343-10 jusqu'à leur maturité, les dépréciations à caractère durable s'analysent au regard du seul risque de crédit. Une provision pour dépréciation à caractère durable est constituée dès lors qu'il y a lieu de considérer qu'il existe un risque de crédit avéré ;
- lorsque l'organisme d'assurance n'a pas l'intention ou la capacité de détenir ces placements jusqu'à leur maturité, les dépréciations à caractère durable sont constituées en analysant l'ensemble des risques identifiés sur ce placement en fonction de l'horizon de détention considéré :
 - lorsque l'organisme n'a pas l'intention ou la capacité de détenir les placements à un horizon déterminé, la dépréciation correspond à la différence entre la valeur comptable du placement corrigée des surcotes et décotes et sa valeur vénale si cette dernière est inférieure à la valeur comptable ;

ANNEXE AUX COMPTES

- lorsque l'organisme a l'intention et la capacité de détenir les placements à un horizon déterminé, la dépréciation correspond à la différence entre la valeur comptable du placement corrigée des surcotes et décotes et sa valeur recouvrable si cette dernière est inférieure à la valeur comptable. La valeur recouvrable est déterminée sur la base de la valeur actuelle des flux futurs estimés en prenant en compte, en fonction de l'horizon de détention considéré, des critères liés soit au marché, soit à la rentabilité attendue du placement.

Actions et autres titres à revenu variable non amortissables (article R. 343-10)

Les actions et autres titres à revenu variable non amortissables sont enregistrés à leur prix d'achat, hors intérêts courus et frais d'acquisition.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes, selon l'article R. 343-11, correspond :

- pour les titres cotés, au dernier cours coté ;
- pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise ; pour les parts ou actions émises par des organismes de placements collectifs, au dernier prix de rachat publié.

Conformément à la section 2 du règlement de l'ANC, les actions et autres titres à revenu variable en moins-value latente font l'objet d'un examen en vue de déterminer le caractère durable de la dépréciation selon une analyse multicritères :

- il existait d'ores et déjà une dépréciation sur cette ligne de placement à l'arrêt précédent ;

- le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur la période de 6 mois consécutifs précédant l'arrêt ;
- il existe des indices objectifs permettant de prévoir que l'entreprise ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur comptable du placement, notamment :
 - la baisse significative des indicateurs représentatifs du marché ou du secteur d'activité auquel appartient le placement ;
 - l'évolution défavorable des indicateurs d'analyse fondamentaux du placement ;
 - les difficultés de cession de ce placement.

La valeur d'inventaire des titres présentant une présomption de dépréciation durable s'analyse, de manière prospective, comme la valeur recouvrable de ces placements, déterminée en prenant en compte la capacité de l'entreprise à les détenir à un horizon envisagé (gestion actif/passif, *cash-flows* positifs).

Cette approche conduit à constater une dépréciation durable pour certains fonds d'investissement selon les modalités suivantes :

- pour les fonds dont la cession est prévue à brève échéance (moins d'un an), la dépréciation correspond à l'intégralité de la moins-value constatée au 31 décembre de l'année ;
- pour les autres fonds, la dépréciation est déterminée selon une méthode prospective : différence entre le prix de revient et la valeur recouvrable à l'horizon de détention, estimée à partir d'un taux de rendement prudent correspondant à l'horizon de détention majoré d'une prime de risque.

Note 5 : Opérations de réassurance

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités.

Note 6 : Créances et dettes

Les créances et les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

Lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à leur valeur comptable, une dépréciation est constatée.

Note 7 : Comptes de régularisation

La nature et le montant des comptes figurant sur les lignes « Comptes de régularisation actif » et « Comptes de régularisation passif » sont précisés dans la note 32.

Aucune opération en devise n'ayant été réalisée, il n'existe pas d'écart de conversion.

Note 8 : Réserve de capitalisation

Cette réserve qui figure dans le poste « Autres réserves » est destinée, en cas de vente de valeurs amortissables évaluées selon l'article R. 343-9, à parer à l'éventuelle dépréciation des valeurs inscrites à l'actif et à la diminution de leur revenu.

La détermination du montant de la dotation ou de la reprise est définie par l'article A. 343-3-1 du Code des assurances. Le montant est calculé en fonction du prix de vente des titres et de l'incidence fiscale potentielle de la cession.

Il doit tenir compte également, le cas échéant, de la dépréciation pour risque de crédit mentionnée dans le règlement ANC 2015-11.

Note 9 : Provisions techniques

Ces provisions sont déterminées brutes de réassurance, la part à la charge des réassureurs figurant à l'actif du bilan (voir note 30 pour le détail chiffré).

Provisions mathématiques

Les provisions mathématiques des contrats en euros et des compartiments en euros des contrats multisupports sont égales à la valeur acquise de l'épargne, compte tenu des versements et des retraits effectués par le souscripteur et des intérêts garantis voire complémentaires crédités.

Conformément à la réglementation, l'entreprise a constitué un complément de provisions mathématiques (provisions pour risque de taux) pour le produit Cap'Études.

Les provisions mathématiques des contrats exprimés en unités de compte sont évaluées sur la base des actifs servant de support à ces contrats. Par dérogation aux articles R. 343-9 et R. 343-10, ces actifs font l'objet d'une estimation séparée et sont inscrits au bilan pour leur valeur au jour de l'inventaire. Les gains ou pertes résultant de leur réévaluation sont portés au compte de résultat afin de neutraliser l'impact de la variation des provisions techniques.

Pour les contrats de prévoyance, les provisions mathématiques représentent la différence entre la valeur actuelle des engagements pris par l'assureur et ceux pris

par l'assuré. Pour les contrats Rassurcap, Rassurcap Solutions, Sollicitudes et d'assurance en couverture de prêts, conformément à l'article 142-3 du règlement ANC n° 2015-11, les provisions mathématiques sont calculées d'après des taux d'intérêt au plus égaux à ceux retenus pour l'établissement du tarif et d'après les tables de mortalité appropriées mentionnées aux articles 600-5 et 600-6 du même règlement en vigueur à l'époque de l'application du tarif (tables INSEE ou certifiées). Pour le contrat Sollicitudes, un complément de provision mathématique, nécessaire à la mise en conformité réglementaire liée au taux technique, est calculé.

Pour les rentes en service, les provisions mathématiques sont calculées à partir de la table prospective TGF05 et d'un taux d'actualisation au plus égal au taux réglementaire maximum (60 % du TME) en vigueur à la date de la liquidation de la rente.

Provision globale de gestion

Elle correspond à l'ensemble des charges futures de gestion des contrats non couvertes par les chargements sur primes ou par les prélèvements contractuels sur produits financiers. La provision globale de gestion est égale à la valeur actuelle des charges de gestion futures diminuée de la valeur actuelle des ressources futures issues des contrats.

ANNEXE AUX COMPTES

La provision a été calculée selon les modalités définies à l'article 142-6 du règlement ANC n° 2015-11.

Provisions pour sinistres

Les provisions pour sinistres à payer correspondent à la somme nécessaire pour faire face aux capitaux échus et aux sinistres survenus non encore réglés à la date de clôture de l'exercice ainsi qu'aux sinistres inconnus ou déclarés tardivement après la date d'inventaire.

Les provisions pour sinistres en cours au titre de la garantie incapacité de travail de l'assurance en couverture de prêts sont évaluées sur la base d'une méthode prospective utilisant essentiellement les tables BCAC de maintien en incapacité et de passage à l'invalidité.

Provisions pour participation aux bénéfices

Elles correspondent à la participation des assurés aux bénéfices techniques et financiers restant à attribuer ; l'attribution définitive s'effectue soit par incorporation aux provisions mathématiques, soit par incorporation directe aux prestations versées.

Provisions pour égalisation

Elles sont destinées à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre les risques de décès, d'incapacité et d'invalidité.

Provision pour risque d'exigibilité

En application de l'article R. 343-5, cette provision est constituée dès lors que, globalement, les placements relevant de l'article R. 343-10, à l'exception des valeurs amortissables que l'entreprise d'assurance a la capacité et l'intention de détenir jusqu'à leur maturité, ont une valeur de réalisation inférieure à leur valeur nette comptable.

La dotation annuelle est égale au tiers du montant de la moins-value latente nette globale, sans que cette dotation puisse conduire à ce que le montant total de la provision inscrite au bilan excède le montant de la moins-value nette globale constatée sur ces placements.

La charge constituée par la dotation à la provision pour risque d'exigibilité mentionnée à l'article R. 343-5 peut être étalée dans des conditions précisées par arrêté du ministre chargé de l'économie. Le report de charge consécutif à cet étalement ne peut toutefois pas conduire à ce que la charge totale relative au provisionnement de la moins-value latente globale mentionnée à l'article R. 343-5 pour un exercice donné soit supportée sur plus de huit exercices consécutifs, à compter de l'exercice où cette moins-value latente globale a été constatée.

Provisions pour risques croissants

Elles concernent la garantie incapacité de travail de l'assurance en couverture de prêts.

Elles correspondent à la différence entre les valeurs actuelles probables des engagements de l'assureur et celles des engagements de l'assuré. Ces engagements sont calculés sur la base d'une méthode prospective utilisant des tables de maintien en incapacité et de passage à l'invalidité.

Provision pour aléas financiers

Cette provision, qui relève de l'article R. 343-3 du Code des assurances, a pour objet de compenser une baisse de rendement éventuelle des actifs par rapport aux engagements de taux garantis. Si, lors de l'inventaire, le taux de rendement réel des actifs d'une entreprise, diminué d'un cinquième, est inférieur au quotient du montant total des intérêts techniques et du minimum contractuellement garanti de participations aux bénéfices dans les conditions définies aux articles A. 132-2 du Code des assurances des contrats de l'entreprise par le montant moyen des provisions mathématiques constituées, la provision pour aléas financiers correspond à la différence positive entre les provisions mathématiques recalculées en actualisant les paiements futurs à un taux déterminé et les provisions mathématiques à l'inventaire (R. 343.3 du Code des assurances).

Note 10 : Provisions

La nature et le montant des comptes figurant sur cette ligne sont précisés dans la note 34.

Les provisions pour risques et charges sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation. Elles sont revues à chaque date d'établissement des comptes et ajustées pour refléter la meilleure estimation à cette date.

La provision pour engagement de retraite porte sur les engagements d'indemnités de fin de carrière en faveur des salariés de l'entreprise. Ces engagements correspondent à la valeur actuelle probable des droits acquis par chaque salarié au moment de son départ à la retraite (salaire et ancienneté de fin de carrière).

La provision pour retraite progressive est comptabilisée à la suite de la signature en octobre 2022 de l'accord « Reconnaissance Mutuelle ». Elle porte principalement sur la prise en charge par l'employeur de cotisations salariales et patronales, de salaires en cas de dispense d'activité.

Hors bilan

MAIF VIE n'a pas pris ou reçu d'engagements à l'égard des dirigeants et d'entreprises liées.

Engagements réciproques

Dans le cadre des futurs investissements immobiliers réalisés par Immo Pan Europe, MAIF VIE s'est engagée à verser 12 960 milliers d'euros à horizon de juillet 2023 sur un compte courant.

Au 31 décembre 2022, MAIF VIE ayant déjà versé 3 600 milliers, l'engagement résiduel à date s'élève à 9 360 milliers d'euros.

Compte de résultat

Note 11 : Cotisations

Les primes correspondent aux primes émises, nettes d'annulations.

Note 12 : Charges de sinistres

Ces charges intègrent les sinistres, les capitaux échus, les arrérages de rentes et les rachats.

Les prélèvements au titre des contributions sociales sur contrats sont comptabilisés en charges de prestations.

Les charges de sinistres incluent également les frais de gestion des sinistres et de règlement des prestations.

ANNEXE AUX COMPTES

Note 13 : Produits et charges des placements

Les produits des placements comprennent les intérêts et les loyers courus au cours de l'exercice, les dividendes encaissés, les reprises de dépréciations, les reprises sur la réserve de capitalisation, les produits des différences sur les prix de remboursement à percevoir ainsi que les produits provenant de la réalisation des placements et, le cas échéant, les produits nets de change réalisés.

Les charges des placements regroupent les frais de gestion, les intérêts, les dotations aux amortissements des immeubles de placement, les dotations aux dépréciations, les dotations à la réserve de capitalisation, l'amortissement des différences de prix de remboursement ainsi que les pertes provenant de la réalisation des placements et, le cas échéant, les pertes nettes de change réalisées.

Les plus ou moins-values sur cessions des placements sont déterminées selon la méthode « premier entré/premier sorti ».

À l'inventaire, une écriture est comptabilisée pour transférer du compte de résultat non technique au compte de résultat technique la part des produits nets de placements alloués. Elle est calculée au *pro rata* des provisions techniques nettes dans le total constitué par les capitaux propres et les provisions techniques nettes.

Le résultat de la gestion des placements est ainsi ventilé en deux parties :

- les produits nets correspondant aux provisions techniques qui figurent dans le compte de résultat technique ;
- les produits nets correspondant aux capitaux propres qui figurent dans le compte de résultat non technique.

Note 14 : Charges par destination

Toutes les charges sont considérées comme des charges techniques, à l'exception des charges exceptionnelles prévues par le plan comptable, de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise, de l'intéressement et de l'impôt sur les bénéfices.

Les charges sont comptabilisées par nature, en classe 9, avec l'indication du mode d'affectation par destination. Les comptes de la classe 9 sont soldés au moins une fois par mois par enregistrement aux comptes par destination.

Les définitions pour l'affectation par destination sont les suivantes :

- les **frais d'acquisition** comprennent l'ensemble des frais de développement des produits, de communication, de commercialisation (internes et externes) et de gestion des cotisations. Ils correspondent au coût du processus allant de la « recherche » de la cotisation à son encaissement ;
- les **frais d'administration** comprennent l'ensemble des frais de gestion des contrats en cours, c'est-à-dire les actes intervenant pendant la vie du contrat, à l'exception de ceux liés à la gestion des cotisations. Ils comprennent notamment la gestion des avances (attribution et remboursement), des arbitrages, des prorogations de contrats et de la valorisation ;

- les **frais de règlement des sinistres** comprennent l'ensemble des frais de gestion des décès, des rachats, des rentes, des remboursements à l'échéance et des prises en charge pour incapacité de travail. Ils correspondent au coût du processus allant de la réception du courrier de sinistre au règlement de celui-ci ;
- les **charges de placements** comprennent l'ensemble des frais de la gestion des placements ;
- les **autres charges techniques** comprennent les frais liés au pilotage de l'entreprise, ainsi que ceux de la comptabilité générale.

À chaque destination sont également affectés les coûts des activités ressources nécessaires à la réalisation de ces tâches, c'est-à-dire notamment l'activité informatique, la gestion des ressources humaines, la comptabilité et la logistique.

Note 15 : Produits et charges exceptionnels

La nature et le montant des comptes figurant sur la ligne « Résultat exceptionnel » sont indiqués dans la note 47.

Dérogation aux principes généraux

Aucune dérogation aux principes généraux du plan comptable et de la réglementation fiscale n'a été retenue au cours de l'exercice.

Changement de méthode, de présentation et d'estimation**Note 16 : Changement décidé par l'entreprise**

Aucun changement de méthode ayant eu une incidence significative sur les comptes n'est intervenu au cours de l'exercice.

Note 17 : Changements du fait de nouvelles réglementations comptables

Aucun changement du fait de nouvelles réglementations comptables ayant eu une incidence significative sur les comptes n'est intervenu au cours de l'exercice.

Événements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu entre la date de clôture de l'exercice et la date de tenue du conseil d'administration.

ANNEXE AUX COMPTES

Informations sur les postes du bilan et du compte de résultat

Les données financières présentées ci-après sont exprimées en milliers d'euros.

Bilan

Note 18 : Tableau de variation de divers éléments de l'actif

Rubriques	Valeur brute N – 1	Acquisitions Augmentations	Cessions Diminutions	Valeur brute N
Actifs incorporels¹	46 003	3 132	4 941	44 194
Frais d'établissement	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	46 003	3 132	4 941	44 194
Terrains et constructions	688 912	107 985	64 901	731 996
Immobilisations	-	-	-	-
Parts de sociétés	688 912	107 985	64 901	731 996
Autres placements²	10 404 572	2 846 134	2 480 718	10 769 988
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	708 868	510 444	440 927	778 385
Total	11 848 355	3 467 695	2 991 487	12 324 563

1 - Le détail des actifs incorporels figure dans la note 29.
2 - MAIF VIE ne détient pas de titre de propriété avec des entreprises liées ou avec un lien de participation de montant significatif.

Note 19 : Amortissements et dépréciations

Mouvements de l'exercice				
Rubriques	Amortissements ou dépréciations N - 1	Amortissements et dépréciations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Amortissements ou dépréciations N
Actifs incorporels	23 061	5 900	3 230	25 731
Frais d'établissement	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	23 061	5 900	3 230	25 731
Terrains et constructions	14 779	7 783	-	22 562
Immobilisations	-	-	-	-
Parts de sociétés	14 779	7 783	-	22 562
Autres placements	2 039	3 232	148	5 123
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	-	-	-	-
Total	39 879	16 915	3 378	53 416

Montants cumulés				
Rubriques	Valeur brute en fin d'exercice	Amortissements	Dépréciations	Valeur nette en fin d'exercice
Actifs incorporels	44 194	25 731	-	18 463
Frais d'établissement	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	44 194	25 731	-	18 463
Terrains et constructions	731 996	-	22 562	709 434
Immobilisations	-	-	-	-
Parts de sociétés	731 996	-	22 562	709 434
Autres placements	10 769 988	-	5 123	10 764 865
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	778 385	-	-	778 385
Total	12 324 563	25 731	27 685	12 271 147

ANNEXE AUX COMPTES

Note 20 : État récapitulatif de l'ensemble des placements inscrits au bilan

Rubriques	Valeur brute N	Valeur nette N	Valeur de réalisation N	Valeur nette N – 1	Valeur de réalisation N – 1
I. Placements et Instruments Financiers à Terme					
1. Placements immobiliers et placements immobiliers en cours*	731 996	709 434	804 088	674 133	765 179
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM*	9 990	9 990	13 050	9 990	11 884
3. Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)*	689 076	687 184	837 856	618 348	899 883
4. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe*	1 329 957	1 329 957	1 348 740	1 188 898	1 315 322
5. Obligations et autres titres à revenu fixe*	8 688 151	8 540 999	7 411 053	8 025 175	8 747 601
6. Prêts hypothécaires*	-	-	-	-	-
7. Autres prêts et effets assimilés*	2 814	2 814	2 814	2 285	2 285
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes*	-	-	-	-	-
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces et autres placements*	50 000	50 000	50 000	425 000	425 000
<i>* Dont placements effectués dans l'OCDE</i>	11 501 983	11 330 378	10 467 601	10 943 829	12 167 154
<i>* Dont placements effectués hors OCDE</i>	-	-	-	-	-
10. Actifs représentatifs de contrats en unités de compte :	778 386	778 386	778 386	708 868	708 868
- placements immobiliers	215 071	215 071	215 071	173 764	173 764
- OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	90 464	90 464	90 464	8 339	8 339
- autres OPCVM	472 851	472 851	472 851	526 765	526 765
11. Autres Instruments Financiers à Terme :	-	-	-	-	-
- stratégie d'investissement ou de désinvestissement					
- stratégie de rendement					
- autres opérations					
12 - Total (lignes 1 à 11)	12 280 370	12 108 764	11 245 987	11 652 697	12 876 022

Informations complémentaires :

- Aucun acompte n'est inclus dans la valeur des actifs inscrits au poste « Terrains et constructions ».
- Le montant des terrains et constructions est constitué exclusivement de parts de sociétés immobilières ou foncières non cotées qui ne sont pas utilisées pour l'exercice des activités propres de l'établissement.
- Le solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence sur prix de remboursement des titres évalués, conformément à l'article R. 343-9, s'élève à - 152 845 milliers d'euros.

Note 20 : État récapitulatif de l'ensemble des placements inscrits au bilan : suite

Rubriques	Valeur brute N	Valeur nette N	Valeur de réalisation N	Valeur nette N – 1	Valeur de réalisation N – 1
I. Placements et Instruments Financiers à Terme					
a. dont :					
Placements évalués selon l'article R. 343-9 et Instruments Financiers à Terme rattachés :	8 688 151	8 540 999	7 411 053	8 025 175	8 747 601
- dont décote non encore amortie	-	184 700	-	199 423	-
- dont prime de remboursement non reprise	-	160 431	-	46 578	-
Placements évalués selon l'article R. 343-10 et Instruments Financiers à Terme rattachés	2 813 832	2 789 379	3 056 549	2 918 654	3 419 552
Placements évalués selon l'article R. 343-13 et Instruments Financiers à Terme rattachés	778 385	778 385	778 385	708 868	708 868
Placements évalués selon l'article R. 343-11 et Instruments Financiers à Terme rattachés	-	-	-	-	-
Autres Instruments Financiers à Terme	-	-	-	-	-
b. dont :					
Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	12 199 818	12 029 051	11 178 422	11 599 408	12 819 551
Valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placement gérés	-	-	-	-	-
Valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	-	-	-	-	-
Valeurs affectées aux provisions techniques des opérations d'assurance légalement cantonnées dans une comptabilité auxiliaire d'affectation en France	80 550	79 712	67 564	53 289	56 471
Autres affectations ou sans affectation	-	-	-	-	-
II. Actifs affectables à la représentation des provisions techniques (autres que les placements, les Instruments Financiers à Terme et la part des réassureurs dans les provisions techniques)	145 483	145 483	145 483	243 867	243 867
III. Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	-	-	-	-	-

ANNEXE AUX COMPTES

Note 21 : Ventilation des créances et des dettes

Rubriques	Montant N				Montant N – 1			
	Montant net	à 1 an au plus	à moins de 5 ans	à plus de 5 ans	Montant net	à 1 an au plus	à moins de 5 ans	à plus de 5 ans
Créances	35 993	35 993	-	-	27 060	27 060	-	-
Créances nées d'opérations d'assurance directe	11 750	11 750	-	-	13 589	13 589	-	-
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	11 750	11 750	-	-	13 589	13 589	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-	-	-	515	515	-	-
Autres créances	24 243	24 243	-	-	12 956	12 956	-	-
Personnel	-	-	-	-	-	-	-	-
État, organismes de Sécurité sociale, collectivités publiques	879	879	-	-	284	284	-	-
Débiteurs divers	23 364	23 364	-	-	12 672	12 672	-	-
Dettes pour dépôts	83 794	83 794	-	-	76 937	76 937	-	-
Autres dettes	58 832	58 832	-	-	54 933	54 933	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	944	944	-	-	1 229	1 229	-	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	3 332	3 332	-	-	1 926	1 926	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres dettes	54 556	54 556	-	-	51 778	51 778	-	-
Personnel	3 488	3 488	-	-	7 772	7 772	-	-
État, organismes de Sécurité sociale, collectivités publiques	15 678	15 678	-	-	3 674	3 674	-	-
Créanciers divers	35 390	35 390	-	-	40 332	40 332	-	-

Note 22 : Montant des participations et parts dans des entreprises liées détenues dans des entreprises d'assurance

MAIF VIE ne détient aucune participation ni aucune part dans des entreprises liées détenues dans des entreprises d'assurance.

Note 23 : Liste des filiales et participations

Rubriques	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur brute comptable des titres détenus	Valeur nette comptable des titres détenus
A. Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital					
1. Filiales (50 % au moins du capital détenus par la société)	-	-	-	-	-
MAIF FORÊTS 56 avenue Victor Hugo - 75116 Paris	0	0 ²	50,00 %	14 500	14 500
2. Participations (10 à 50 % au moins du capital détenus par la société)	-	-	-	-	-
Delta Immo OPCI 200 avenue Salvador Allende - 79000 Niort	362 699	294 599 ¹	32,72 %	173 247	173 247
Nanterre Immo SCI 83-85 avenue Marceau - 75016 Paris	15 060	87 433 ²	13,28 %	20 000	11 007
Immo Pan Europe SAS 200 avenue Salvador Allende - 79000 Niort	5 973	132 524 ¹	36,00 %	45 581	45 581
Services Seniors Invest SCI 8 rue Bellini - 75116 Paris	2 541	22 400 ²	19,04 %	4 838	4 838
Génération 3 OPCI 8 rue Bellini - 75116 Paris	65 602	8 ²	13,38 %	14 380	14 380
Club France Retail Invest OPCI 153 rue Saint-Honoré - 75001 Paris	48 934	- 957 ²	16,67 %	9 000	9 000
Club Europe Hotels Invest A OPCI 153 rue Saint-Honoré - 75001 Paris	198 359	- 4 382 ²	12,20 %	22 000	22 000
Delta Loisirs Évasion OPCI 167 quai de la Bataille de Stalingrad 92130 Issy-Les-Moulineaux	84 726	6 815 ¹	44,00 %	38 149	38 149
Foncière Méditerranée OPCI 33 avenue Pierre Mendès - 75013 Paris	60 517	0 ²	18,46 %	14 770	14 770
La Française Immo SR OPCI 128 boulevard Raspail - 75006 Paris	163 032	- 7 270 ²	10,43 %	15 000	15 000
Residial Cat. F OPCI 9 rue Jadin - 75017 Paris	89 601	1 534 ²	16,75 %	11 000	11 000
123 Silver ECO OPCI 94 rue de la Victoire - 75009 Paris	49 218	0 ²	24,09 %	16 215	16 215
Community Invest SCI 153 rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris	3 500	³	21,43 %	7 500	7 500
Perial Euro Carbone 34 rue Guersant - 75017 Paris	58 427	1 067 ²	32,18 %	59 579	59 579

1 : Chiffres 2022 provisoires - 2 : Chiffres 2021 - 3 : Première clôture au 31 décembre 2022

4 : Première clôture exercice 31 décembre 2023

ANNEXE AUX COMPTES

Note 23 : Liste des filiales et participations : suite

Rubriques	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur brute comptable des titres détenus	Valeur nette comptable des titres détenus
-----------	---------	--	--------------------------------------	---	---

B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations

1. Filiales					
a - françaises	-	-	-	-	-
b - étrangères	-	-	-	-	-
2. Participations					
a - françaises	-	-	-	-	-
b - étrangères	-	-	-	-	-

Rubriques	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultats	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
-----------	--	---	---	-----------	--

C. Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital

1. Filiales (50 % au moins du capital détenus par la société)	-	-	-	-	-
MAIF FORÊTS 56 avenue Victor Hugo - 75116 Paris	Néant	Néant	0 ⁴	0 ⁴	-
2. Participations (10 à 50 % au moins du capital détenus par la société)	-	-	-	-	-
Delta Immo OPCI 200 avenue Salvador Allende - 79000 Niort	Néant	Néant	21 917 ¹	15 990 ¹	4 773
Nanterre Immo SCI 83-85 avenue Marceau - 75016 Paris	Néant	Néant	12 109 ²	868 ²	946
Immo Pan Europe SAS 200 avenue Salvador Allende - 79000 Niort	3 600	Néant	¹	- 12 650 ¹	
Services Seniors Invest SCI 8 rue Bellini - 75116 Paris	Néant	Néant	3 837 ²	1 652 ²	310
Génération 3 OPCI 8 rue Bellini - 75116 Paris	Néant	Néant	250 ²	90 ²	
Club France Retail Invest OPCI 153 rue Saint-Honoré - 75001 Paris	Néant	Néant	1 484 ²	1 336 ²	
Club Europe Hotels Invest A OPCI 153 rue Saint-Honoré - 75001 Paris	Néant	Néant	1 034 ²	5 825 ²	
Delta Loisirs Évasion OPCI 167 quai de la Bataille de Stalingrad 92130 Issy-Les-Moulineaux	Néant	Néant	4 301 ¹	4 189 ¹	1 718

Note 23 : Liste des filiales et participations : suite

Rubriques	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultats	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
Foncière Méditrine OPCI 33 avenue Pierre Mendès - 75013 Paris	Néant	Néant	1 076 ²	1 977 ²	
La Française Immo SR OPCI 128 boulevard Raspail - 75006 Paris	Néant	Néant	8 069 ²	7 536 ²	
Residial Cat. F OPCI 9 rue Jadin - 75017 Paris	Néant	Néant	6 220 ²	2 418 ²	
123 Silver ÉCO OPCI 94 rue de la Victoire - 79009 Paris	Néant	Néant	²	- 125 ²	
Community Invest SCI 153 rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris	Néant	Néant	³	0 ³	246
Perial Euro Carbone 34 rue Guersant - 75017 Paris	Néant	Néant	339 ²	- 3 258 ²	

D. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations

1. Filiales					
a - françaises	-	-	-	-	-
b - étrangères	-	-	-	-	-
2. Participations					
a - françaises	-	-	-	-	-
b - étrangères	-	-	-	-	-

1 : Chiffres 2022 provisoires - 2 : Chiffres 2021 - 3 : Première clôture au 31 décembre 2022

4 : Première clôture exercice 31 décembre 2023

Note 24 : Entreprises dont MAIF VIE est l'associée indéfiniment responsable

Dénomination	Siège social	Forme juridique
Boulogne Le Gallo	36 rue de Naples - 75008 Paris	SCI
Fonds de Logement Intermédiaire	33 avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris	SCI
Marseille City	36 rue de Naples - 75008 Paris	SCI
Nanterre Immo	36 rue de Naples - 75008 Paris	SCI
Primonial Capimmo	36 rue de Naples - 75008 Paris	SCI
Regnault Kadence	36 rue de Naples - 75008 Paris	SCI
Services Seniors Invest	8 rue Bellini - 75116 Paris	SCI
Community Invest	153 rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris	SCI
Perial Euro Carbone	34 rue Guersant - 75017 Paris	SCI
MAIF FORÊTS	56 avenue Victor Hugo - 75116 PARIS	GFF

ANNEXE AUX COMPTES

Note 25 : Créances et dettes avec les entreprises liées et ayant un lien de participation

Postes du bilan	Montant N			Montant N – 1		
	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation	Total	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation	Total
Actif						
Créances	26 248	-	26 248	16 077	-	16 077
Créances nées d'opérations d'assurance directe	6 359	-	6 359	6 545	-	6 545
Débiteurs divers	13 802	-	13 802	9 532	-	9 532
Comptes courants	5 937	-	5 937	-	-	-
Comptes de régularisation - Actif	150	-	150	-	-	-
Passif						
Provisions techniques	99 626	-	99 626	96 651	-	96 651
Provisions d'assurance vie	98 066	-	98 066	95 039	-	95 039
Provisions pour sinistres vie	1 560	-	1 560	612	-	612
Dettes	24 796	-	24 796	30 077	-	30 077
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	-	-	-
Créanciers divers	24 508	-	24 508	25 622	-	25 622
Comptes courants	288	-	288	4 455	-	4 455
Comptes de régularisation - Passif	-	-	-	-	-	-

Comme précisé en note 18, MAIF VIE ne détient pas de titre de propriété avec des entreprises liées ou avec un lien de participation de montant significatif. Les données renseignées ici concernent des entreprises qui détiennent des actions de MAIF VIE ou des entreprises liées à MAIF VIE par des liens autres que capitalistiques.

Note 26 : Passifs subordonnés

Le conseil d'administration de MAIF VIE est compétent de droit, en application de l'article L. 228-40 du Code de commerce tel qu'il a été modifié par l'ordonnance du 24 juin 2004 portant réforme du régime des valeurs mobilières émises par les sociétés commerciales, pour décider ou autoriser l'émission d'obligations, les statuts de la société ne réservant pas ce pouvoir à l'assemblée générale.

Lors de ses réunions des 7 octobre et 14 décembre 2004, le conseil d'administration, conformément aux orientations prises pour le renforcement des fonds propres de la société, a décidé une émission de titres

subordonnés remboursables (TSR) pour un montant nominal total de 34 500 milliers d'euros, représenté par 345 000 titres de 100 euros de nominal.

L'emprunt a été émis le 12 janvier 2005, date correspondant également à la souscription et au règlement des titres. Les titres subordonnés remboursables ont été émis au nominal. Les droits des titulaires sont représentés par une inscription en compte à leur nom dans le registre de l'émetteur. Les titres sont amortissables *in fine* et seront amortis en totalité le 11 janvier 2025 par remboursement au pair.

Au 31 décembre 2022, l'endettement s'élève à 34 500 milliers d'euros.

Intérêts

Les titres portent intérêt calculé sur leur montant nominal non remboursé, à compter de la date de règlement.

La charge financière réglée au titre de l'année 2022 s'élève à 768 milliers d'euros.

Remboursement anticipé

Conformément à l'article A. 334-1 du Code des assurances, l'émetteur peut procéder, sous réserve de l'accord préalable de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, au remboursement anticipé de tout ou partie des titres depuis le 31 décembre 2014, à chaque échéance de période d'intérêts.

Subordination

En cas de liquidation de l'émetteur, les titres de la présente émission seront remboursables à un prix égal au pair et leur

remboursement n'interviendra qu'après désintéressement complet de tous les créanciers privilégiés et chirographaires, mais avant le remboursement des prêts participatifs accordés à l'émetteur et des titres participatifs émis par lui.

Cotation

Les titres subordonnés remboursables n'ont pas fait l'objet d'une demande d'admission à la cote officielle de la Bourse de Paris.

Masse des porteurs de titres

Conformément à l'article L. 228-46 du Code de commerce, les porteurs des TSR sont regroupés pour la défense de leurs intérêts communs en une masse jouissant de la personnalité civile. Les règles applicables à la masse sont celles que prévoit la réglementation.

Note 27 : Composition de l'actionnariat

Le capital social est composé de 80 000 actions d'une valeur nominale de 1 525 euros chacune.

Chaque action donne droit :

- de participer, dans les conditions fixées par la loi et les statuts de la société, aux assemblées générales et au vote des résolutions ;

- à une part des bénéfices et de l'actif social proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

L'entreprise n'a pas émis d'obligations convertibles, ni de parts bénéficiaires, ni de titres similaires et n'a détenu aucune action propre au cours de l'exercice.

ANNEXE AUX COMPTES

Note 28 : Capitaux propres

Rubriques	Montant N – 1	Mouvements de l'exercice	Montant N
Capital	122 000	-	122 000
Autres réserves	319 153	48 780	367 933
Réserve de capitalisation	154 852	- 1 552	153 300
Réserve pour le développement des activités	161 782	50 232	212 014
Réserve pour fonds de garantie	2 519	100	2 619
Report à nouveau	100 000	-	100 000
Résultat de l'exercice 2021	50 332	- 50 332	-
Résultat de l'exercice 2022	-	51 214	51 214
Total	591 485	49 662	641 147

Note 29 : Actifs incorporels

Les immobilisations incorporelles au 31 décembre 2022 correspondent :

- aux logiciels et au système d'information pour 43 638 milliers d'euros, évalués à leur coût d'acquisition ;
- aux immobilisations incorporelles en cours pour 556 milliers d'euros (en lien notamment avec les projets Gestion Électronique des Documents et Évolutions du Système d'Informations).

Note 30 : Provisions et sinistres à payer

N'ont pas un caractère significatif :

- les provisions pour risques en cours pour les affaires directes ;
- les provisions pour risques croissants ;
- les provisions pour risques en cours ;
- les recours à recevoir déduits des provisions pour sinistres à payer (néant) ;
- la différence, pour les affaires directes, entre les sinistres des exercices antérieurs réglés au cours de l'exercice et la variation des provisions concernant ces sinistres ;
- les règlements et les provisions pour sinistres à payer concernant des opérations relevant de l'article L. 310-1-1 (autres risques).

Évolution des provisions techniques	Montant N – 1	Mouvements de l'exercice	Montant N
Provisions pour primes non acquises	9 570	145	9 715
Provisions d'assurance vie ¹	9 881 162	231 669	10 112 831
Provisions pour sinistres	102 557	24 765	127 322
Provisions pour participation aux bénéfices	560 920	- 17 632	543 288
Provisions pour égalisation	1 260	- 85	1 175
Provisions pour risque d'exigibilité	-	6	6
Autres provisions techniques ²	4 822	- 1 102	3 720
Sous-total	10 560 291	237 766	10 798 057
Provisions techniques des contrats en unités de compte	708 868	69 517	778 385
Total	11 269 159	307 283	11 576 442

1. Comprennent les provisions mathématiques et la provision globale de gestion.

2. Comprennent les provisions pour risques croissants.

Note 31 : Clause de réserve de propriété sur immobilisations

Néant.

ANNEXE AUX COMPTES

Note 32 : Comptes de régularisation

Rubriques	Montant N	Montant N – 1
Actif		
Intérêts et loyers non échus	95 516	98 786
Autres comptes de régularisation	33 362	32 657
Charges constatées d’avance	774	465
Charges payées d’avance et à étaler	-	-
Différences sur les prix de remboursement à percevoir	32 588	32 192
Total	128 879	131 443
Passif		
Comptes de régularisation	176 546	165 065
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	176 508	165 028
Produits constatés d’avance	38	37
Total	176 546	165 065

Rubriques	Montant N	Montant N – 1
Produits à recevoir rattachés aux créances	13 970	13 616
Personnel	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-	-
État et autres collectivités publiques	4	4
Débiteurs divers et créditeurs divers	13 966	13 612
Total	13 970	13 616
Charges à payer rattachées aux dettes	23 584	28 379
Personnel	3 488	7 772
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 574	1 463
État et autres collectivités publiques	168	228
Débiteurs divers et créditeurs divers	18 354	18 916
Total	23 584	28 379

Note 33 : Titres émis

MAIF VIE a émis le 12 janvier 2005 des titres subordonnés remboursables le 11 janvier 2025 pour un montant de 34 500 milliers d’euros (cf. note 26).

Note 34 : Ventilation du compte « Provisions »

Rubriques	Montant N – 1	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant N
Provision pour engagement de retraite ¹	1 567	141	-	1 708
Provision pour impôt	-	-	-	-
Provision pour risques ¹	668	420	-	1 088
Autres provisions sur charges	48	1 653	-	1 701
Total	2 283	2 214	-	4 497

1. Voir note 10.

Note 35 : Actifs et passifs en devises

MAIF VIE ne détient pas d'actifs ni de passifs en devises à la date de clôture des comptes.

Hors bilan**Note 36 : Engagements reçus et donnés**

Rubriques ¹	Montant	Dont engagements à l'égard des		
		dirigeants	entreprises liées	entreprises ayant un lien de participation
Engagements reçus	9 360	-	9 360	-
Engagements donnés	9 554	-	9 360	-
Avals, cautions et garanties de crédit	21	-	-	-
Fonds de garantie des assurés	173	-	-	-
Autres engagements donnés	9 360	-	9 360	-
Nantissement reçus des réassureurs	819	-	-	-

1. Voir les précisions apportées dans la rubrique hors bilan.

ANNEXE AUX COMPTES

Compte de résultat

Note 37 : Ventilation des produits et charges des placements

Rubriques	Revenus financiers et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées N	Autres revenus et frais financiers N	Montant N	Montant N – 1
Produits				
Revenus des participations	-	-	-	-
Revenus des placements immobiliers	-	28 362	28 362	23 453
Revenus des autres placements	-	230 147	230 147	228 754
Autres revenus financiers (commissions, honoraires)	-	-	-	-
Autres produits des placements	-	98 180	98 180	85 425
Total produits des placements	-	356 689	356 689	337 632
Charges				
Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts et agios)	-	2 762	2 762	3 449
Autres charges des placements	615	65 928	66 543	48 001
Total charges des placements	615	68 690	69 305	51 450

Note 38 : Ventilation des opérations techniques par catégories

Rubriques	Catégories ¹							
	01	03	04	05	06	07	08	14
1. Cotisations	-	47 274	384 228	27 639	12 550	202 607	123 130	30 153
2. Charges des prestations	-	12 632	170 597	6 416	2 085	372 244	22 889	1 916
3. Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	-	62	158 790	16 202	- 392	- 428 711	14 446	25 620
4. Ajustement ACAV	-	-	-	-	-	-	- 79 821	- 1 703
A. Solde de souscription	-	34 580	54 841	5 021	10 857	259 075	5 974	915
5. Frais d'acquisition	-	16 398	17 228	801	2 752	22 155	4 696	414
6. Autres charges de gestion nettes	-	33	9 264	537	434	18 497	- 4 971	423
B. Charges d'acquisition et de gestion nettes	-	16 431	26 492	1 338	3 186	40 652	- 275	837
7. Produits nets des placements	-	600	86 449	3 252	78	183 681	-	1 490
8. Participation aux résultats	-	3	163 125	2 916	-	330 141	-	1 568
C. Solde financier	-	597	- 76 676	336	78	- 146 460	-	- 78
9. Primes cédées	-	5 420	0	9 351	7 079	-	-	-
10. Part des réassureurs dans les charges des prestations	-	1 590	252	2 089	916	-	-	-
11. Part des réassureurs dans les charges des provisions d'assurance et autres provisions techniques	-	-	- 182	5 917	- 288	-	-	-
12. Part des réassureurs dans la participation aux résultats	-	-	-	121	-	-	-	-
13. Commissions reçues des réassureurs	-	3 514	-	1 024	2 116	-	-	-
D. Solde de réassurance	-	- 316	70	- 200	- 4 335	-	-	-
Résultat technique (A – B + C + D)	-	18 430	- 48 257	3 819	3 413	71 962	6 249	-
Hors compte								
14. Montant des rachats	-	-	115 955	1 710	-	201 864	17 329	635
15. Intérêts techniques bruts de l'exercice	-	-	214	2 355	-	591	-	-
16. Provisions techniques brutes à la clôture	-	25 028	3 405 911	195 568	6 750	7 072 634	765 563	89 218
17. Provisions techniques brutes à l'ouverture	-	22 801	3 128 492	176 326	6 883	7 155 013	702 872	61 942

1- Voir liste des catégories page 113.

ANNEXE AUX COMPTES

Note 38 : Ventilation des opérations techniques par catégories : suite

Rubriques	Catégories ¹			Total N	Total N – 1
	20	21	19 et 39		
1. Cotisations	89	6 698	-	834 368	810 412
2. Charges des prestations	-	3 888	-	592 667	547 976
3. Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	-	- 1 141	-	- 215 124	50 784
4. Ajustement ACAV	-	-	-	- 81 524	78 462
A. Solde de souscription	89	3 951	-	375 302	290 114
5. Frais d'acquisition	2	1 563	-	66 009	61 578
6. Autres charges de gestion nettes	-	240	-	24 457	21 901
B. Charges d'acquisition et de gestion nettes	2	1 803	-	90 466	83 479
7. Produits nets des placements	-	176	-	275 726	275 524
8. Participation aux résultats	-	-	-	497 753	413 478
C. Solde financier	-	176	-	- 222 027	- 137 954
9. Primes cédées	2	3 727	-	25 579	25 117
10. Part des réassureurs dans les charges des prestations	-	2 215	-	7 062	5 484
11. Part des réassureurs dans les charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	-	- 663	-	4 784	7 484
12. Part des réassureurs dans la participation aux résultats	-	-	-	121	219
13. Commissions reçues des réassureurs	1	1 146	-	7 801	8 207
D. Solde de réassurance	- 1	- 1 029	-	- 5 811	- 3 723
Résultat technique (A – B + C + D)	86	1 295	-	56 997	64 958
Hors compte					
14. Montant des rachats	-	-	-	337 493	313 262
15. Intérêts techniques bruts de l'exercice	-	-	-	3 160	3 761
16. Provisions techniques brutes à la clôture	-	15 770	-	11 576 442	11 269 159
17. Provisions techniques brutes à l'ouverture	-	14 830	-	11 269 159	10 780 717

1- Voir liste des catégories page 113.

1. Liste des catégories :

- 01 : Contrats de capitalisation à prime unique (ou versements libres).
- 03 : Contrats individuels d'assurance temporaire décès (y compris groupes ouverts).
- 04 : Autres contrats individuels d'assurance vie à prime unique (ou versements libres) (y compris groupes ouverts).
- 05 : Autres contrats individuels d'assurance vie à primes périodiques (y compris groupes ouverts).
- 06 : Contrats collectifs d'assurance en cas de décès.
- 07 : Contrats collectifs d'assurance en cas de vie.
- 08 : Contrats d'assurance vie ou de capitalisation en unités de compte à prime unique (ou versements libres).
- 14 : Contrats relevant d'une comptabilité auxiliaire d'affectation mentionnée au premier alinéa de l'article L. 142-4 mais pas de la catégorie 11.
- 19 : Acceptations en réassurance (vie).
- 20 : Dommages corporels (contrats individuels) y compris garanties accessoires aux contrats d'assurance vie individuels.
- 21 : Dommages corporels (contrats collectifs) y compris garanties accessoires aux contrats d'assurance vie collectifs.
- 39 : Acceptation en réassurance (non-vie).

Critères de répartition par catégories de certains postes :

- charges de gestion des sinistres : prestations payées ;
- autres frais : affectation directe (commissionnement), ou au *pro rata* des cotisations ;
- produits nets des placements : moyenne des provisions techniques ;
- provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques : provisions techniques à la clôture.

Note 39 : Charges de personnel

Rubriques	Montant N	Montant N – 1
Salaires ¹	10 246	9 756
Charges sociales	4 615	4 339
Autres	- 542	- 1 391
Total	14 319	12 704

1- Voir les précisions apportées dans la rubrique Autres informations.

Note 40 : Commissions allouées

En 2022, MAIF VIE a versé à ses partenaires des commissions au titre de la distribution dont :

- 47 871 milliers d'euros de commissions pour les produits d'épargne et de prévoyance ;
- 5 193 milliers d'euros de commissions au titre de l'assurance en couverture de prêts.

Note 41 : Cotisations brutes

Toutes les cotisations brutes d'assurance directe sont réalisées en France.



ANNEXE AUX COMPTES

Note 42 : Entrées et sorties de portefeuilles

Aucun mouvement significatif n'a été enregistré sur les portefeuilles d'assurance au cours de l'exercice.

Note 43 : Dérogations aux principes généraux

Aucune dérogation aux principes généraux d'évaluation en application de la réglementation fiscale n'a été retenue au cours de l'année.

Note 44 : Intégration fiscale

À partir de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2020, MAIF VIE est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe MAIF, 200 avenue Salvador Allende, 79000 NIORT, dont le principe de la répartition d'IS est stipulé comme suit par la convention d'intégration :

« à l'exception des deux phrases suivantes, [la filiale intégrée] doit constater dans ses comptes pendant toute la durée d'intégration dans le groupe, une charge ou un produit d'impôt analogue à celui qu'elle aurait constaté si elle n'avait pas été intégrée » ;

« [la filiale intégrée] constate, toutefois, en profit le montant de l'économie effective qu'elle a permis de réaliser à la société mère lors de la détermination de l'impôt sur les sociétés dû par le groupe du fait des déficits dégagés par elle-même. Dans ce cas, le déficit ayant fait l'objet d'une réallocation n'est plus utilisable, par la suite, pour le calcul de la charge d'impôt de [la filiale intégrée] ».

Note 45 : Situation fiscale différée ou latente

Nature	Début d'exercice		Variations		Fin d'exercice	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
I. Décalages certains ou éventuels						
Provision pour investissement	-	-	-	-	-	-
Charges non déductibles temporairement	-	-	-	-	-	-
À déduire l'année suivante : - participation à l'effort de construction, contribution sociale de solidarité, participation des salariés aux bénéfices	6 829	-	2 087	6 829	2 087	-
À déduire ultérieurement : - provision pour engagements de retraite	-	1 583	-	1 812	-	3 395
Total	1 747	1 964	7 338	1 875	6 829	1 583
II. Éléments à imputer						
Déficits reportables fiscalement	-	-	-	-	-	-
Moins-values à long terme	1 308	-	-	1 104	204	-
Total	1 308	-	-	1 104	204	-
III. Éléments de taxation éventuelle						
	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-

Note 46 : Répartition du montant global des impôts sur les bénéfices

Rubriques	Résultat avant impôt	Impôt			Résultat net	
		Théorique	Crédits d'impôt	Dû	Théorique	Comptable
Courant	67 584	15 222	- 76	15 146	52 362	52 438
Exceptionnel	- 1 167	- 193	-	- 193	- 974	- 974
Participation des salariés	- 250	-	-	-	- 250	- 250
Total	66 167	15 029	- 76	14 953	51 138	51 214

ANNEXE AUX COMPTES

Note 47 : Produits et charges exceptionnels

Rubriques	Montant N	Montant N – 1
Produits exceptionnels		
Produits de cessions des immobilisations corporelles	-	-
Reprise des provisions pour risques	-	-
Autres produits exceptionnels	157	24
Total	157	24
Charges exceptionnelles		
Valeur comptable des immobilisations corporelles	-	-
Dotation des provisions pour risques	420	324
Autres charges exceptionnelles	904	159
Total	1 324	483

Note 48 : Produits et charges non techniques

Rubriques	Montant N	Montant N – 1
Autres produits non techniques		
Reprise de la réserve de capitalisation - Neutralisation fiscale	1 103	953
Total	1 103	953
Autres charges non techniques		
Dotation à la réserve de capitalisation - Neutralisation fiscale	1 644	-
Total	1 644	-

Note 49 : Variation des provisions d'assurance vie brutes de réassurance

Rubriques	Montant N	Montant N – 1
Charges des provisions d'assurance vie	- 234 704	- 107 331
Intérêts techniques (comptes 6302 et 6342)	3 084	3 676
Participations aux bénéfices incorporées directement (comptes 6305 et 6345)	258 253	178 639
Utilisation de la provision pour participation aux bénéfices (comptes 63095 et 63495)	253 793	175 000
Transferts de provisions	- 48 756	43 125
Écart entre les provisions d'assurance vie à l'ouverture et les provisions d'assurance vie à la clôture	231 670	293 109

Note 50 : Participation des assurés aux résultats techniques et financiers

Rubriques	Exercices				
	2018	2019	2020	2021	2022
A. Participation aux résultats totale	371 431	355 439	398 604	413 259	497 632
A1. Participation attribuée à des contrats	348 204	294 587	279 010	357 336	515 265
A2. Dotation nette de reprise de la provision pour participation aux bénéfices	23 227	60 852	119 594	55 922	- 17 633
B. Participation aux résultats des contrats relevant des catégories visées à l'article A. 132-10	-	-	-	-	-
B1. Provisions mathématiques moyennes ¹	8 937 877	9 250 565	9 485 854	9 730 123	9 992 653
B2. Montant minimal de la participation aux résultats	365 554	342 321	326 964	399 708	463 311
B3. Montant effectif de la participation aux résultats ²	370 708	354 854	397 856	413 259	497 632
B3a. Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	324 254	233 150	158 668	357 337	515 265
B3b. Dotation nette de reprise de la provision pour participation aux bénéfices	23 227	60 852	119 594	55 922	- 17 633

1- Demi-somme des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture de l'exercice correspondant aux contrats des catégories visées à l'article A. 132-10.

2- Participation effective (charge de l'exercice, y compris intérêts techniques) correspondant aux contrats des catégories visées à l'article A. 132-10.

Note 51 : Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés au titre des services autres que la certification des comptes (SACC) s'élèvent à 51 milliers d'euros et correspondent à la mission suivante : attestation relative au bilan prudentiel et au capital de solvabilité requis (SCR), au rapport sur la solvabilité, la situation financière (SFCR) et aux états de reporting (QRT) annexés au SFCR.

L'information relative à la certification des comptes est présentée dans l'annexe aux comptes consolidés.

ANNEXE AUX COMPTES

Autres informations

Informations relatives au PER Responsable et Solidaire

MAIF VIE n’a pas opté pour différer la mise en œuvre de la comptabilité auxiliaire du PER individuel ; les engagements afférents ont été cantonnés dès 2020. Ainsi aucune opération de transfert n’a été réalisée au cours de l’exercice 2022.

En l’absence de règles prescrites par l’ANC concernant le traitement comptable des opérations de cantonnement PER, MAIF VIE procède à l’enregistrement comptable distinct des opérations relatives au produit PER. À ce titre, il est tenu une comptabilité auxiliaire d’affectation dont le principe est similaire à celui d’une comptabilité multi-établissements où MAIF VIE est considérée comme l’établissement principal.

Les éléments relatifs au PER constituent le patrimoine d’affectation du plan. L’organisation comptable retenue permet d’isoler sans ambiguïté tous les éléments constitutifs du patrimoine d’affectation.

Tableau récapitulatif des plans d’épargne retraite

Nom du produit	Type	Nom du GERP	Nombre d’adhérents au 31/12/2022	Primes	Provisions mathématiques
PER Responsable et Solidaire	Contrat collectif à adhésion individuelle et facultative	GERP Futurs Solidaires	6 348	30 153	89 024

État récapitulatif de l'ensemble des placements afférents au PER inscrits au bilan

Rubriques	Valeur brute N	Valeur nette N	Valeur de réalisation N	Valeur nette N - 1	Valeur de réalisation N - 1
I. Placements et Instruments Financiers à Terme					
1. Placements immobiliers et placements immobiliers en cours*	31	31	32	88	87
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM*	-	-	-	-	-
3. Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)*	993	993	966	979	1 108
4. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe*	162	162	154	122	122
5. Obligations et autres titres à revenu fixe*	64 132	63 294	51 180	43 937	46 990
6. Prêts hypothécaires*	-	-	-	-	-
7. Autres prêts et effets assimilés*	-	-	-	-	-
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes*	-	-	-	-	-
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces et autres placements*	-	-	-	-	-
* Dont placements effectués dans l'OCDE	65 319	64 480	52 332	45 126	48 308
* Dont placements effectués hors OCDE					
10. Actifs représentatifs de contrats en unités de compte : - Placements immobiliers - OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe - Autres OPCVM	1 818 1 604 11 810	1 818 1 604 11 810	1 818 1 604 11 810	45 204 7 914	45 204 7 914
11. Autres Instruments Financiers à Terme - Stratégie d'investissement ou de désinvestissement - Stratégie de rendement - Autres opérations	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -
12. TOTAL (ligne 1 à 11)	80 550	79 712	67 564	53 289	56 471
a. dont :					
Placements évalués selon l'article R. 343-9 et Instruments Financiers à Terme rattachés	64 132	63 294	51 180	49 937	46 990
. dont décote non encore amortie	-	2 838	-	2 167	-
. dont prime de remboursement non reprise	-	1 494	-	210	-
Placements évalués selon l'article R. 343-10 et Instruments Financiers à Terme rattachés	1 187	1 187	1 152	1 188	1 317
Placements évalués selon l'article R. 343-13 et Instruments Financiers à Terme rattachés	15 232	15 232	15 232	8 163	8 163
Placements évalués selon l'article R. 343-11 et Instruments Financiers à Terme rattachés					
Autres Instruments Financiers à Terme					

ANNEXE AUX COMPTES

Rubriques	Valeur brute N	Valeur nette N	Valeur de réalisation N	Valeur nette N – 1	Valeur de réalisation N – 1
b. dont, pour les entreprises visées à l'article L. 310-1 du Code des assurances :					
Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	80 550	79 712	67 564	53 289	56 471
Valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placement gérés	-	-	-	-	-
Valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	-	-	-	-	-
Valeurs affectées aux provisions techniques des opérations légalement cantonnées dans une comptabilité auxiliaire d'affectation	-	-	-	-	-
Autres affectations ou sans affectation	-	-	-	-	-
II. Actifs affectables à la représentation des provisions techniques (autres que les placements, Instruments Financiers à Terme et la part des réassureurs dans les provisions techniques)	9 201	9 201	9 201	8 394	8 394
III. Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		-	-	-	-

Informations complémentaires PER

Le solde non encore amorti ou non encore repris, correspondant à la différence sur prix de remboursement des titres évalués conformément à l'article R. 343-9, s'élève à - 1 344 milliers d'euros.

Provisions techniques afférentes au contrat PER

Rubriques	Montant N	Montant N – 1
Provisions d'assurance vie	73 792	53 679
Provisions pour sinistres	169	79
Provision pour risque d'exigibilité	6	-
Réserve de capitalisation	20	20
Provisions techniques des contrats en unités de compte	15 232	8 163
Total	89 219	61 941

Ventilation des opérations techniques par catégories

Rubriques	Catégories ¹	Total N	Total N – 1
	14		
1. Cotisations	30 153	30 153	19 169
2. Charges des prestations	1 916	1 916	1 102
3. Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	25 620	25 620	18 277
4. Ajustement ACAV	- 1 703	- 1 703	781
A. Solde de souscription	915	915	571
5. Frais d'acquisition	414	414	298
6. Autres charges de gestion nettes	423	423	295
B. Charges d'acquisition et de gestion nettes	837	837	593
7. Produits nets des placements	1 490	1 490	845
8. Participation aux résultats	1 568	1 568	824
C. Solde financier	- 78	- 78	21
9. Primes cédées	-	-	-
10. Part des réassureurs dans les charges des prestations	-	-	-
11. Part des réassureurs dans les charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	-	-	-
12. Part des réassureurs dans la participation aux résultats	-	-	-
13. Commissions reçues des réassureurs	-	-	-
D. Solde de réassurance			-
Résultat technique (A – B + C + D)	-	-	-
Hors compte			
14. Montant des rachats	635	635	622
15. Intérêts techniques bruts de l'exercice	-	-	-
16. Provisions techniques brutes à la clôture	89 218	89 218	61 942
17. Provisions techniques brutes à l'ouverture	61 942	61 942	42 937

1- Catégorie 14 : contrats relevant d'une comptabilité auxiliaire d'affectation mentionnée au premier alinéa de l'article L. 142-4 mais pas de la catégorie 11.

ANNEXE AUX COMPTES

États des transferts entre le patrimoine d'affectation du plan et le patrimoine général de l'organisme d'assurance gestionnaire

Rubriques	Patrimoine d'affectation	Patrimoine général
Transferts d'éléments du résultat		
Prélèvements d'acquisition	- 413	+ 413
Engagements en euros	- 356	+ 356
Engagements en unités de compte	- 57	+ 57
Prélèvements d'administration	- 420	+ 420
Engagements en euros	- 353	+ 353
Engagements en unités de compte	- 67	+ 67
Prélèvements de prestations	- 7	+ 7
Engagements en euros	- 7	+ 7
Engagements en unités de compte	-	-
Produits des placements	+ 863	- 863
Engagements en euros	+ 977	- 977
Engagements en unités de compte	- 114	+ 114
Prélèvements relatifs au financement du GERP	3	- 3
Changement d'affectation d'actifs	Néant	Néant

Comptes consolidés

Les comptes de MAIF VIE sont intégrés globalement dans les comptes consolidés de la Mutuelle assurance des instituteurs de France :

MAIF
200 Avenue Salvador Allende
79038 NIORT CEDEX 9

MAIF établit les comptes consolidés, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France pour les entreprises d'assurance.

Engagements de retraite et avantages similaires

Indemnités de fin de carrière

La convention d'entreprise prévoit le versement d'une indemnité de fin de carrière en faveur des salariés de l'entreprise.

Le montant des engagements correspond à la valeur actuelle probable des droits acquis par chaque salarié au moment de son départ à la retraite et tient compte de l'avis du Comité d'urgence du CNC 2004-A du 21 janvier 2004.

Le montant de la provision comptabilisée correspond à l'engagement (1 396 milliers d'euros) retraité des écarts actuariels (- 312 milliers d'euros), soit un montant net de 1 708 milliers d'euros.

La gestion de ce fonds est assurée directement par MAIF VIE.

La méthode d'évaluation repose sur les critères suivants : la table de mortalité, le taux de charges sociales, l'âge de départ à la retraite, le taux de rendement interne estimé, le taux de progression du salaire, le taux d'actualisation et le taux de rotation du personnel.

Gestion des fins de carrière

L'accord d'entreprise MAIF VIE signé le 24 octobre 2022 relatif à la gestion des fins de carrière et conclu pour une durée déterminée jusqu'au 31 décembre 2025 prévoit :

- pour les salariés de 57 ans et plus (ou 54 ans et plus en situation de handicap) souhaitant bénéficier d'un temps partiel avant leur 60 ans : la prise en charge par l'employeur des cotisations patronales retraite à hauteur d'un temps plein ;
- pour les salariés de 60 ans et plus éligibles à la retraite progressive (avec passage à temps partiel à 40 %, 60 % ou 80 %) : la prise en charge par l'employeur des cotisations salariales et patronales retraite à hauteur d'un temps plein ; en cas d'option pour un temps partiel 40 %, possibilité de dispense d'activité ou de mise à disposition à du mécénat de compétences.

L'engagement relatif à cet accord est provisionné à hauteur de 1 165 milliers d'euros dans les comptes 2022 au titre des engagements envers les bénéficiaires potentiels et en cours.

Accord professionnel en matière de retraite dans la branche assurance

Consécutivement à la consolidation du régime Creppsa, l'accord du 17 juillet 1996 prévoit la création d'un fonds de pension, alimenté au minimum par une cotisation des employeurs égale à 1 % de la masse brute annuelle.

La mise en œuvre pratique du dispositif professionnel de fonds de pension a été confiée au B2V.

Les procédures d'alimentation du fonds sont en place depuis le 1^{er} janvier 1999.

La cotisation de 1 % (94 milliers d'euros au titre de l'année 2022) est versée mensuellement.

Plan d'épargne pour la retraite collectif (PERCO)

En date du 22 juillet 2014, un Plan d'épargne pour la retraite collectif groupe a été mis en place avec une passerelle avec le Compte épargne temps (CET). Un mécanisme d'abondement a été instauré depuis l'année 2020.

Effectif moyen du personnel

L'effectif moyen du personnel au cours de l'exercice 2022 est de 222 personnes (104 cadres et 118 employés). En 2021, l'effectif moyen était de 212 personnes.

Rémunérations et indemnités allouées aux organes de direction

Les rémunérations brutes globales de la directrice générale et de la directrice générale déléguée sont versées par MAIF.

Avances et crédits accordés aux dirigeants

Aucune avance, aucun crédit ou aucun engagement n'a été accordé aux membres des organes d'administration et de direction pendant l'exercice.

A person wearing a plaid shirt is walking through tall grass in a forest. They are holding hands with another person whose arm is visible on the right. The background shows trees and sunlight filtering through the foliage.

05

**LISTE DES BRANCHES
PRATIQUÉES ET PAYS
OÙ L'ENTREPRISE
EXERCE SON ACTIVITÉ**



LES BRANCHES PRATIQUÉES

Liste des branches pratiquées en France (article R. 321-1 du Code des assurances)

	Date de l'agrément
20 - Vie-décès (année de début d'exploitation : 1985)	27 février 1985
22 - Assurances liées à des fonds d'investissement (année de début d'exploitation : 1988)	29 janvier 1988

Liste des pays où l'entreprise exerce en régime d'établissement

Néant.

Liste des pays où l'entreprise exerce en libre prestation de services

Néant.

Effectif moyen annualisé du personnel salarié

222 personnes, dont 104 cadres (personnel affecté à la commercialisation des contrats : 32).

Liste des contrats d'assurance directe dont la commercialisation a commencé au cours de l'exercice

Aucun contrat n'a été commercialisé au cours de l'exercice 2022.

Liste des tables établies ou non par sexe par l'entreprise d'assurance et certifiées par un actuaire indépendant de cette entreprise, agréé à cet effet par l'une des associations d'actuaire reconnues par l'autorité mentionnée à l'article L. 310-12 du Code des assurances

Des tables de mortalité d'expérience ont été certifiées en 2021 par Frédéric Planchet, actuaire indépendant agréé à cet effet, et peuvent être retenues pour la tarification et le provisionnement des garanties décès des contrats de temporaire décès et du produit Assurance vie Responsable et Solidaire, de prévoyance professionnelle et d'assurance en couverture de prêts. Certifiées pour une période maximum de 5 ans, ces tables sont contrôlées annuellement conformément à la réglementation.

santé
prévention

épargne /
financements

auto / moto

/ loisirs

informatives

toutes ces documentat
en caractères agrandis.



MAIF.FR

Retrouvez-nous aussi sur   

MAIF VIE - Entreprise régie par le Code des assurances.

Société anonyme au capital de 122 000 000 euros constituée le 14 septembre 1984

Siège social : « Le Pavois » - 50 avenue Salvador Allende - CS 90000 - 79029 Niort cedex 9

Téléphone : 05 49 04 49 04 - Télécopie : 05 49 04 49 84

RCS Niort 330 432 782

07/2023 - Réalisation Johanna Candidat pour le Studio de création MAIF.

Crédits photos : ©Thomas Barwick/GettyImages, ©Mélanie Chaigneau/MAIF, ©Halfpoint Images/GettyImages,

© Fabian Voizard, © Hannah Assouline, © Alex Giraud/MAIF, © Laurent Lamard, ©SolStock/GettyImages,

©Eric Audras/GettyImages, ©Maskot/GettyImages, ©Oliver Rossi/GettyImages, ©kasto80/GettyImages,

©Oliver Rossi/GettyImages, ©Maskot/GettyImages, ©J_art/GettyImages, ©Tom Werner/GettyImages,

©Maskot/Adobe Stock, ©Halfpoint Images/GettyImages, ©Hugues Moray/Andia/MAIF.

